



Professeur Franck Neveu

Repères notionnels et terminologiques destinés aux étudiants de 3^e année

Pour plus de précisions les étudiants pourront se reporter au *Dictionnaire des Sciences du Langage*, Armand Colin, 2004, réédition 2011.

Structures de la phrase en français moderne

Indications bibliographiques générales

- Marie-José BÉGUELIN & alii, 2000, *De la phrase aux énoncés : grammaire scolaire et descriptions linguistiques*, Bruxelles, De Boeck/Duculot.
- Catherine FUCHS, 1996, *Les Ambiguïtés du français*, Gap-Paris, Ophrys.
- Denis CREISSELS, 1995, *Éléments de syntaxe générale*, Paris, PUF.
- Nathalie FOURNIER, 1998, *Grammaire du français classique*, Paris, Belin.
- Danielle LEEMAN, 2002, *La Phrase complexe – Les subordinations*, Bruxelles, De Boeck/Duculot.
- Pierre LE GOFFIC, 1993, *Grammaire de la phrase française*, Paris, Hachette.
- Jacques LEROT, 1993, *Précis de linguistique générale*, Paris, Éditions de Minuit.
- Robert MARTIN, 1992, *Pour une logique du sens*, Paris, PUF (1983).
- Robert MARTIN, 2002, *Comprendre la linguistique*, Paris, PUF.
- Jacques MOESCHLER & Antoine AUCHLIN, 1997, *Introduction à la linguistique contemporaine*, Paris, Armand Colin.
- Philippe MONNERET, 1999, *Exercices de linguistique*, Paris, PUF.
- Claude MULLER, 2002, *Les Bases de la syntaxe*, Bordeaux, Presses Universitaires de Bordeaux.
- Nicole LE QUERLER, 1996, *Typologie des modalités*, Caen, Presses Universitaires de Caen.
- Franck NEVEU, 2000, *Lexique des notions linguistiques*, Paris, Nathan, « 128 ».
- Franck NEVEU, 2004, *Dictionnaire des Sciences du Langage*, Paris, Armand Colin.
- Jean-Pierre SEGUIN, 1993, *L'Invention de la phrase au XVIII^e siècle*, Louvain-Paris, Peeters, BIG.
- Olivier SOUTET, 1989, *La Syntaxe du français*, Paris, PUF, « Que sais-je ? ».
- Olivier SOUTET, 1995, *Linguistique*, Paris, PUF.
- Marc WILMET, 1997, *Grammaire critique du français*, Paris, Louvain-la-Neuve, Hachette-Duculot.

1. *Qu'est-ce que la syntaxe ?*

1.1. Le terme et la notion

Le terme *syntaxe* est issu du bas latin *syntaxis*, « ordre, arrangement, disposition des mots », à partir du grec *suntaxis*, formé sur la préposition *sun*, « avec », et le nom *taxis*, « ordre, arrangement, disposition ».

Il désigne tout à la fois (i) l'organisation des mots et groupes de mots dans l'énoncé (*syntaxe de l'énonciateur*), (ii) et l'étude de cette organisation (*syntaxe du descripteur*).

Cette étude repose sur l'élaboration de modèles théoriques dont la fonction est de proposer des hypothèses explicatives et des systèmes d'analyse des structures syntaxiques. Ces modèles théoriques sont explicites en linguistique, mais demeurent fréquemment implicites en grammaire, notamment dans la grammaire traditionnelle, qui adopte pour l'essentiel une démarche classificatoire à visée pédagogique reposant sur des critères mal définis.

TEXTE 1

Marie-José BÉ-
GUELIN & *alii*,
2000, *De la
phrase aux
énoncés : gram-
maire scolaire et
descriptions lin-
guistiques*, De
Boeck/ Duculot,
pp. 27-28.

Nous soulignons
en gras.

CATÉGORIES « DE SENS COMMUN », CATÉGORIES SAVANTES

Comme les représentants des autres sciences, le linguiste se trouve soumis au **paradoxe de l'observateur**, dont **le point de vue ne reste jamais sans influence sur l'objet décrit**. Cependant, dans toutes les sciences – qu'il s'agisse des sciences de la nature ou de celles qui étudient le fonctionnement de l'esprit humain – les effets de cette contrainte épistémologique fondamentale sont contrebalancés par un contrôle exigeant sur l'élaboration du savoir, et par l'adoption de principes méthodologiques rigoureux [...].

Afin de garantir la transparence des échanges dans leurs disciplines respectives, les scientifiques proscrirent de ce fait les termes polysémiques, les dénominations figurées ou les notions imprécisément définies. Les catégorisations scientifiques sont donc soumises à une **exigence de clarté et de consistance** : elles doivent, en principe, être associées à des **propriétés définitoires stables, toujours décidables**, permettant par exemple de découper la chaîne langagière d'une manière et d'une seule, ou d'assigner de manière univoque chaque unité à une catégorie et une seule. Cet idéal sous-tend les recherches en linguistique, bien qu'elles n'aient pas (ou pas encore) abouti en tout point à des résultats complets et à des corps de doctrine unifiés.

Au contraire, les catégories de sens commun, uniquement conditionnées par des visées utilitaires et expressives, s'accommodent d'une bonne part de flou et d'approximation. [...] Les catégories de sens commun se caractérisent ainsi par une souplesse d'emploi, une absence de rigidité définitoire qui, en rendant leur domaine d'application relativement élastique, accroît leur efficacité dans le cadre des échanges langagiers courants [...]. En revanche, la polyvalence des notions communes les rend impropres à fonctionner comme concepts scientifiques, en raison des contraintes de non-contradiction et de monosémie qui régissent le type de savoir appelé *science*. **S'il y a incompatibilité entre notions scientifiques et notions de sens commun, c'est donc à la fois concernant le mode de construction des catégories et les finalités mêmes de la catégorisation.**

Dans le champ linguistique, le domaine de la syntaxe, méthodologiquement disjoint de la morphologie et de la sémantique, bien qu'en étroite corrélation avec ces deux composants, s'intéresse, entre autres, aux critères d'agencement dans la phrase des parties du discours (ou classes de mots), aux procédés de décomposition/construction de la phrase (selon les cadres théoriques), à la structure des syntagmes, à la question de la place et de la position des constituants dans la phrase simple et à leurs relations fonctionnelles, aux relations interpropositionnelles dans la phrase complexe, etc.

On notera qu'en linguistique contemporaine, le statut d'unité syntaxique maximale conféré à la phrase est fréquemment remis en question. Ce qui conduit certains linguistes à considérer deux niveaux d'analyse distincts : (i) **le niveau microsyntaxique**, qui correspond à l'articulation des morphèmes et des syntagmes, c'est-à-dire aux unités de rang, inférieur ou égal à la phrase simple, (ii) et **le niveau macrosyntaxique**, qui correspond aux unités de rang égal ou supérieur à la phrase simple, et dont le fonctionnement est de nature à la fois syntaxique, sémantique et pragmatique.

1.2. Quelle syntaxe ?

On doit donc distinguer minimalement deux syntaxes, c'est-à-dire deux perspectives différentes sur la notion : (i) **la syntaxe de l'énonciateur** (le producteur de l'énoncé), (ii) **la syntaxe du descripteur** (le grammairien, le linguiste).

1.2.1. Syntaxe de l'énonciateur/syntaxe du descripteur

La syntaxe de l'énonciateur résulte de l'application, non consciente, de règles permettant de produire des énoncés dont les segments constitutifs sont organisés conformément au code grammatical d'une langue donnée.

TEXTE 2

GRAMMATICALITÉ

Franck NEVEU, 2000,
*Lexique des notions
linguistiques*, Nathan,
p. 47.

Nous soulignons en
gras.

Tout sujet parlant dispose, sans nécessairement en avoir conscience, d'une **grammaire intériorisée** de sa propre langue, qui lui permet de produire et d'interpréter des énoncés. C'est en vertu de cette grammaire intériorisée, qui relève de sa compétence linguistique, qu'il juge de manière intuitive si l'énoncé est grammatical ou non. **La grammaticalité est la conformité d'une phrase aux règles (morphologiques et syntaxiques) qui régissent la grammaire d'une langue.** À ce titre, elle est un des facteurs qui permettent de déterminer l'acceptabilité d'un énoncé. La phrase *Gordon se rend au Royal Palace* est conforme au code de la langue française. Elle est grammaticale. La phrase **Gordon rend se au Royal Palace* est agrammaticale car elle est impossible; elle n'appartient pas à la langue française. Cette agrammaticalité est indiquée par le signe [*].

Toute langue, même sans écriture, même primitive, obéit à des règles. La syntaxe constitue un des domaines où s'exercent ces règles. **Reconnaître une spécificité aux règles syntaxiques ne signifie nullement reconnaître une autonomie à la syntaxe.**

La syntaxe du descripteur résulte d'une approche analytique (à la fois classificatoire et explicative) de la syntaxe de l'énonciateur. Cette approche est bien sûr susceptible de varier considérablement dans sa méthode et ses attentes selon les cadres théoriques dans lesquels elle s'inscrit.

TEXTE 3

DIVERSITÉ DES STRUCTURATIONS

Claude MULLER,
2002, *Les Bases de la
syntaxe : syntaxe
contrastive français-
langues voisines*,
PUBordeaux, pp. 19-
20.

Nous soulignons en
gras.

La syntaxe présuppose le découpage des énoncés en unités réutilisables : on sait que toute langue humaine est doublement articulée, en unités significatives et en unités phoniques non significatives. Seule nous intéresse la combinatoire des unités significatives.

L'architecture syntaxique est souvent imaginée comme un découpage uniformément appliqué aux phrases de la langue. Ce point de vue est intenable : **tout énoncé résulte de plusieurs structurations différentes, ayant chacune leur logique** : celle de la hiérarchie des prédicats et de leurs arguments ; celle de l'intégration en syntagmes ; celle de la répartition entre le posé communicatif et la partie présentée comme nouvelle.

Mais, quels que soient les principes méthodologiques et les concepts spécifiques qui la guident, la syntaxe du descripteur (autrement dit *l'analyse syntaxique*) vise plusieurs objectifs, qu'elle réalise diversement selon les cas, parmi lesquels : (i) l'explicitation des postulats, (ii) la rationalisation des catégories et

le refus de leur réification, même à des fins de description utilitaire, (iii) la description des langues et le refus d'une argumentation exclusivement interne au formalisme adopté, (iv) le rendement explicatif des analyses pour un objet de connaissance linguistique bien délimité et le refus d'une démarche reposant sur le seul contrôle des performances de la théorie.

1.2.2. Positions épistémologiques fondamentales : points de vue sur l'observatoire

La syntaxe du descripteur a donc pour ambition d'analyser des faits linguistiques relatifs au composant syntaxique de la langue. Mais derrière cette fausse évidence se cache une redoutable difficulté, liée à la notion de *fait* linguistique, ou plus précisément à la notion d'observatoire de langue. Ouvrons une parenthèse épistémologique.

La science du langage est une science empirique en ce sens qu'elle définit une instance de réfutation qui est constituée à partir des données fournies par les langues. Et, à cet égard les propositions qu'elle formule doivent être falsifiables.

La falsifiabilité est une caractéristique intrinsèque de la science, développée notamment par le philosophe et épistémologue anglais Karl Popper (1902-1994). Pour qu'une proposition relève du discours scientifique, il faut que l'on puisse énumérer les conditions dans lesquelles cette proposition pourrait être dite *fausse*, et il faut que ces conditions soient matériellement observables, c'est-à-dire représentables dans l'espace et dans le temps, par conséquent empiriques.

Comme science empirique, la science du langage requiert donc un observatoire.

TEXTE 4

L'OBSERVATOIRE DE LANGUE

Sylvain AUROUX,
1998, *La Raison, le
langage et les
normes*, PUF, p.
273.

Sans observatoire, il n'y a tout simplement pas de théorie linguistique au sens propre. Nous sommes parfaitement capables d'identifier de multiples observatoires de langue : l'écriture, les textes, les autres langues, les corpus d'exemples, les dictionnaires, etc. **La plupart des observatoires sont des construits théoriques**; la linguistique ne diffère en rien des sciences physiques sur ce point. L'origine des théories linguistiques ne se confond pas avec l'origine du langage; **là où il y a langage, il n'y a pas nécessairement théorie linguistique.**

Nous soulignons en gras.

Cela justifie la conception descriptive de cette science, qu'illustre notamment l'essor considérable des linguistiques de corpus. Cette conception adopte une démarche inductive procédant par analyses de données factuelles et par généralisations, mais elle ne saurait réduire pour autant la linguistique à une simple recension de faits. Car l'existence objective de la langue comme

ensemble de faits constituant son observatoire n'a bien sûr nullement pour corollaire l'absence de propositions théoriques.

Reste à définir la nature de ce qui constitue l'observatoire de langue, c'est-à-dire la nature des *observables*.

Comme l'a proposé Antoine Culioli, les observables linguistiques peuvent être appréhendés comme des données empiriques construites, c'est-à-dire comme des faits susceptibles d'être ramenés à une représentation métalinguistique. C'est à cette condition que l'observatoire peut être décrit non pas seulement comme une *attestation* (« ça existe »), mais comme une institution de la langue.

Identifier un observable consiste à catégoriser une donnée factuelle, en la faisant passer du statut d'item, actualisé par son contexte, à celui d'occurrence indexée, activant un type (par exemple, tel segment de discours présentant tel fonctionnement syntaxique correspondant à tel type fonctionnel).

On résumera le problème en disant qu'**il n'existe pas d'objet brut dans la science du langage**, car les objets linguistiques sont des objets flous, que des faisceaux de critères permettent d'approcher de diverses manières.

TEXTE 5

QU'EST-CE QU'UN OBJET LINGUISTIQUE ?

Les objets linguistiques se rangent [...] sous deux espèces :

- des **objets langagiers**, le « son » /p/ en français [...], le mot *bien* ou le suffixe *-age* dans *branchage* ; ces objets font partie de la chaîne sonore ou de la chaîne graphique ;

- des **objets métalinguistiques**, la préposition, le subjonctif, le complément d'objet qui se réalisent à travers les objets langagiers et qui ne sont pas des objets immédiatement perceptibles ; la **métalangue** est une langue qui sert à parler de la langue : **ses objets sont déduits de l'observation, mais ne sont pas directement observables.**

En fait, **les objets langagiers sont également des abstractions, tout comme les objets métalinguistiques** : ce que l'on observe, ce sont des occurrences de /p/ ou de /bien/ ou encore de /-age/. Dans *Elle parle assez bien l'espagnol*, *bien* est une occurrence de *bien* ; dans *Il parle bien l'anglais*, c'en est une autre. Le mot *bien* est ce qui est commun à toutes ces occurrences : le mot *bien* est un « type », c'est-à-dire une abstraction de langue qui se réalise sous la forme d'occurrences dans les discours que nous produisons. L'objet que vise le linguiste est un type. L'objet métalinguistique, plus abstrait, se définit comme une communauté de types, un objet « métalinguistique » si l'on veut.

Robert MARTIN,
2002, *Comprendre
la linguistique*, PUF,
pp. 23-24.

Nous soulignons en
gras.

Refermons cette parenthèse épistémologique sur l'observatoire de langue, et revenons au domaine syntaxique.

1.3. Problèmes méthodologiques de la description syntaxique

La description syntaxique peut suivre trois perspectives principales : (i) celle de l'agencement dans la phrase des classes de mots ; (ii) celle de la décomposition de la phrase ; (iii) celle de la construction de la phrase.

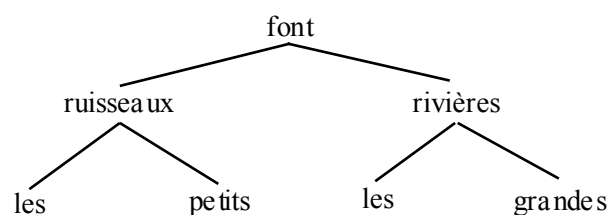
1.3.1. Point de vue classificatoire

La première perspective adopte un point de vue classificatoire, fondé sur les parties du discours. C'est à partir de ce point de vue que se sont développées notamment les théories syntaxiques, d'ailleurs fort différentes, de Lucien Tesnière (1893-1954) et de Gustave Guillaume (1883-1960).

1.3.1.1. Tesnière : connexion, translation

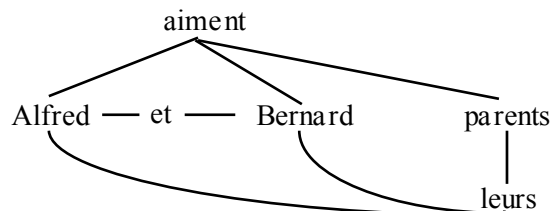
Dans son ouvrage posthume *Éléments de syntaxe structurale* (1959), auquel sont empruntés la plupart des exemples et schémas ci-dessous, Tesnière développe un modèle d'analyse de la phrase, la **syntaxe de dépendance**, qui repose sur les rapports existant entre l'**ordre linéaire** des mots dans la chaîne parlée (celle-ci se présente comme une ligne) et l'**ordre structural**, qui lui est sous-jacent (la manière dont les mots entrent en connexion les uns avec les autres lors de la mise en phrase). Parler une langue, c'est transformer l'ordre structural en ordre linéaire. Comprendre et décrire une langue, ce qui est le travail du linguiste, c'est transformer l'ordre linéaire en ordre structural, de manière à rendre explicites ses principes d'organisation. Pour ce faire, Tesnière a élaboré la notion de **stemma**, qui désigne une représentation graphique de type arborescent. Le stemma indique le réseau des dépendances qui affectent les constituants d'une phrase. Tesnière appelle ce réseau la « hiérarchie des connexions ». Chaque **connexion** unit un terme supérieur ou régissant à un terme inférieur ou subordonné. Dans le stemma, la connexion est représentée par un trait vertical ou oblique, selon le nombre des subordonnés.

Soit la phrase : *Les petits ruisseaux font les grandes rivières*. Son ordre structural est décrit par le stemma suivant :



Tout terme régissant, commandant un ou plusieurs subordonnés, est appelé *noeud*. Il peut lui-même être en position de subordonné d'un régissant qui lui est supérieur (ex. *ruisseaux, rivières*). Le noeud formé par le terme régissant qui commande tous les subordonnés est appelé noeud central (ex. *font*). On peut ainsi noter que l'unité de la phrase est marquée par le fait qu'il n'existe qu'un seul terme qui ne connaisse aucune forme de dépendance et qui se place par conséquent au sommet de la hiérarchie des connexions : le noeud central, formé en général par le verbe.

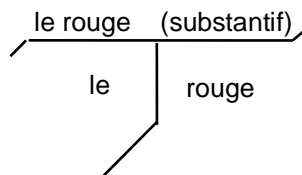
Mais contrairement à l'ordre linéaire, qui ne connaît qu'une dimension, l'ordre structural est pluridimensionnel, car il est marqué par plusieurs types de relations entre les constituants phrastiques. Outre la relation de dépendance, illustrée plus haut, on doit prendre en considération la relation d'équivalence fonctionnelle (ou jonction), correspondant à ce que la grammaire décrit de la langue par les termes de *coordination* et de *comparaison*, et la relation de reprise (anaphore). Le stemma représente la première par un trait horizontal, et la seconde par un trait en pointillés. Soit la phrase : *Alfred et Bernard aiment leurs parents*. Son ordre structural est décrit par le stemma suivant :



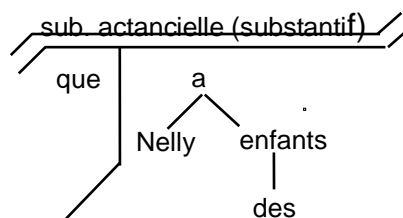
En dehors des relations de dépendance, on peut noter ici la relation d'équivalence fonctionnelle entre *Alfred* et *Bernard*, représentée par le marqueur de jonction *et*, ainsi que la relation de reprise entre *leurs*, d'une part, et *Alfred* et *Bernard*, d'autre part.

Le modèle théorique de Tesnière décrit également la corrélation qui s'établit entre la classe morphologique du constituant et sa fonction de régissant ou de subordonné, celle-ci étant dans une large mesure conditionnée par celle-là. Ce qui conduit Tesnière à distinguer des **mots « pleins »**, pouvant occuper la fonction de régissant et donc la position de noeud (les verbes prédicatifs, les substantifs, les adjectifs, les pronoms disjoints, du type *moi*, les adverbes prédicatifs, du type *maintenant*), et des **mots « vides »**, n'ayant pas accès à cette fonction (les verbes auxiliaires, les déterminants, les pronoms conjoints, du type *je*, les adverbes non prédicatifs, du type *très*, les prépositions, les conjonctions).

Or cette distinction ne permet pas de traiter l'instabilité catégorielle frappant certaines espèces de mots, lesquelles peuvent être amenées à remplir en discours un rôle fonctionnel qui ne leur est pas dévolu par leur classe initiale. Tesnière aborde cette question au moyen de la théorie de la **translation**. La translation consiste à transférer un mot "plein" d'une classe à une autre (ex. *Le rouge de son chapeau est différent du rouge de sa robe* : l'adjectif *rouge* est transféré dans la classe du substantif). Le linguiste décrit deux types de translations. La translation du premier degré concerne des unités de même rang, c'est-à-dire des constituants de la phrase, et non pas le noeud verbal régissant la phrase dans son entier : par exemple *rouge* -> *le rouge*. Ce qui peut être représenté par le stemma suivant (au-dessus du trait horizontal figure le résultat de la translation; au-dessous de ce trait figurent, à droite l'unité faisant l'objet de la translation, à gauche le terme translatif) :



La translation du second degré concerne le noeud verbal conjugué et tous les termes qui lui sont subordonnés, autrement dit une phrase entière. Il y a ici un changement de rang syntaxique, puisque le noeud verbal régissant et ses expansions se comportent comme une espèce de mot intégré à un noeud supérieur : par exemple dans *Gordon sait que Nelly a des enfants, que Nelly a des enfants* (proposition subordonnée actancielle, selon Tesnière) est l'équivalent fonctionnel d'un substantif. Ce qui peut être représenté par le stemma suivant :



On le voit, ce type de translation permet de traiter le cas de la subordination.



1.3.1.2. *Guillaume : prédicativité, incidence*

Le point de vue classificatoire adopté par la syntaxe de Gustave Guillaume apparaît notamment dans l'usage des notions fondamentales de **prédicativité** et d'**incidence**.

La prédicativité est définie, chez Guillaume, comme la faculté qu'a un mot de dire quelque chose de quelque chose. Cette notion repose sur l'intuition, qui remonte à l'Antiquité, selon laquelle certains mots ont une capacité prédicative que d'autres ne manifestent pas, intuition matérialisée dans les grammaires par les distinctions du type : mots principaux/mots accessoires, mots pleins/mots vides, mots lexicaux/mots grammaticaux, etc. En fondant son opposition sur la nature du signifié matériel du mot, c'est-à-dire sur la notion qu'il véhicule, Guillaume distingue : des parties de langue prédicatives (substantif, adjectif, adverbe, verbe), dont la matière notionnelle ressortit à l'événement relaté par la phrase, conceptualisant ainsi les données de l'expérience humaine; des parties de langue non prédicatives (pronom, article, préposition, conjonction), dont la matière notionnelle ressortit au mécanisme de l'événement qu'est la phrase elle-même, transcendant ainsi les données de l'expérience humaine pour ne saisir, de manière réflexive, que l'acte de langage qui est actualisé par cette expérience.

On sait la difficulté qu'il y a à définir des mots grammaticaux comme *à, de, en, que*, etc., généralement décrits dans les dictionnaires par leur fonctionnement grammatical et non par leur signifié, alors qu'en tant que signes linguistiques ils doivent pouvoir faire l'objet d'une analyse tout à la fois formelle et sémantique. Bien sûr, la fréquence des transferts catégoriels en discours interdit de tenir pour absolue cette délimitation entre unités prédicatives et non prédicatives. C'est ce dont témoigne par exemple l'auxiliarisation verbale, qui manifeste une dématérialisation notionnelle du mot (une désémantisation), appelée *subduction* chez Guillaume : par exemple, *aller* dans *je vais répondre*, *avoir* dans *j'ai parlé*, *être* dans *je suis parti*, *pouvoir* dans *il pouvait être huit heures*, etc. présentent un signifié subduit, autrement dit ils se signalent par une perte de prédicativité, ce qui en fait des auxiliaires (*avoir, être*) ou des semi-auxiliaires (*aller, pouvoir*). Les faits de dérivation impropre témoignent également de la perméabilité des frontières de la prédicativité, par exemple dans le cas de la substantivation de conjonctions ou de prépositions (ex. *des si et des mais, le pour et le contre*).

La notion d'incidence, quant à elle, a été développée par Guillaume dans le cadre de l'étude des mécanismes syntaxiques qui régissent le fonctionnement dans la phrase des parties du discours prédicatives. L'incidence syntaxique repose sur l'idée que tout mot constitue un apport de signification qui doit être

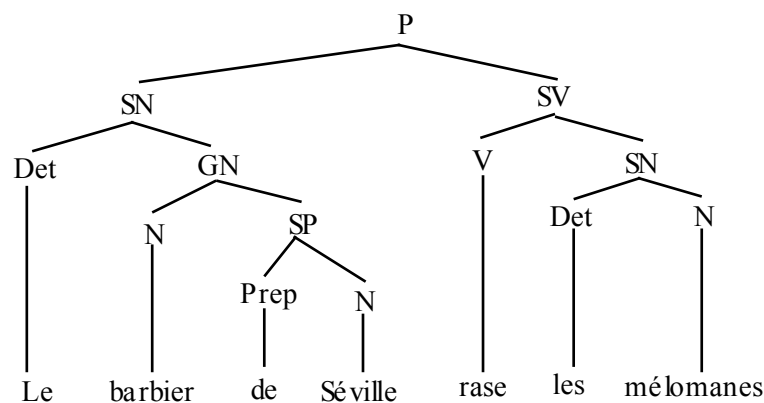
référé à un support. Cette relation entre les éléments apports et supports, désignée par le terme d'*incidence*, est ce qui règle l'assemblage des constituants syntaxiques. Par exemple, l'incidence du substantif est une incidence dite *interne* car l'apport et le support de signification ne sont pas dissociables. Dans *Le train passe*, le substantif *train* ne manifeste aucune dépendance syntaxique. L'incidence de l'adjectif qualificatif est dite *externe* car le mot adjectival n'est pas en lui-même pourvu d'un support. Par conséquent, il le requiert, et cet appui syntaxique lui est fourni en discours par un constituant nominal de son entourage. Par exemple, dans *Le vélo rouge a disparu*, l'incidence externe de l'adjectif *rouge* se manifeste par la dépendance syntaxique de l'épithète à l'égard du syntagme nominal *Le vélo*, qui lui fournit le support dont il a besoin. Le mécanisme d'incidence des parties du discours est fixé dès la langue, mais cela n'empêche nullement les phénomènes de recatégorisation en discours. Ainsi, un substantif, bien que relevant d'une classe définie en langue par un régime d'incidence interne, pourra manifester en discours une incidence externe, mais au prix d'une adjectivation (ex. *une phrase type*). Le phénomène de l'incidence ne se borne pas à régler l'assemblage des constituants à l'intérieur du syntagme, il règle également l'organisation des syntagmes dans l'énoncé.

1.3.2. L'analyse en constituants immédiats (ACI)

La seconde perspective suivie par la description syntaxique (décomposition de la phrase) est représentée par l'**analyse en constituants immédiats** (ACI), qui résulte pour l'essentiel des travaux des distributionnalistes américains Léonard Bloomfield (1887-1949), Zellig Sabbetai Harris (1909-1992) et Charles Francis Hockett (1916-2000).

L'ACI est une procédure de description syntaxique consistant à décomposer une phrase (P) en ses constituants directs, les CI majeurs, puis à décomposer ces derniers en leurs propres CI, jusqu'à ce que la description parvienne au niveau des constituants minimaux (les mots et les morphèmes). L'ACI permet ainsi de faire apparaître l'organisation hiérarchique de la phrase, c'est-à-dire sa structure par emboîtements. Elle repose donc sur un système d'inclusions successives décrivant les dépendances syntaxiques entre les constituants. Les règles syntagmatiques dégagées par cette analyse, au-delà de la diversité des constructions et des unités qui peuvent être observées dans un corpus, servent à établir des types formels destinés à expliquer la grammaire d'une langue. L'ACI est ainsi un modèle génératif de règles de réécriture : P -> SN + SV (une phrase se réécrit en syntagme nominal plus syntagme verbal), SN -> Det + GN (un syntagme nominal se réécrit en déterminant plus groupe nominal), SV -> V + SN (un syntagme verbal se réécrit en verbe plus syntagme nominal), etc.

Soit la phrase (P) : *Le barbier de Séville rase les mélomanes*. Elle se décompose en deux CI majeurs : le SN (*Le barbier de Séville*) + le SV (*rase les mélomanes*). Chacun de ces constituants se décompose à son tour en CI : le SN est formé d'un déterminant Det (*le*) + un groupe nominal GN (*barbier de Séville*), lequel se décompose en un nom N (*barbier*) et un syntagme prépositionnel SP (*de Séville*), de structure minimale préposition Prep (*de*) + nom N (*Séville*); le SV est formé d'un verbe V (*rase*) + un SN (*les mélomanes*), de structure minimale Det (*les*) + N (*mélomanes*). Ce qui peut être représenté par un indicateur syntagmatique arborescent (prenant la forme d'un arbre renversé) :



Cette analyse, qui est une application des principes distributionnalistes, adopte une démarche comparative. Il s'agit, à partir d'un corpus de phrases, d'examiner l'ensemble des environnements d'un constituant (sa distribution). Les constituants ayant la même distribution forment des classes distributionnelles. On procède initialement au test de la segmentation, puis à celui de la commutation afin de vérifier l'hypothèse de segmentation, comme en morphologie. Imaginons à titre d'exemple que la phrase (P) *Le barbier se Séville rase les mélomanes*, à propos de laquelle nous formulons l'hypothèse d'une segmentation en deux CI majeurs (*Le barbier de Séville*) + (*rase les mélomanes*), soit intégrée à un corpus comprenant entre autres la phrase *Figaro chante*, qui ne peut se prêter qu'à une segmentation (*Figaro*) + (*chante*). La comparaison des deux phrases fera ressortir la commutation possible de (*Figaro*) avec (*Le barbier de Séville*) : (*Figaro rase les mélomanes*), et la commutation possible de (*chante*) avec (*rase les mélomanes*) : (*Le barbier de Séville chante*). Ces commutations auront validé l'hypothèse de segmentation puisque les constituants comparés appartiennent à la même classe distributionnelle. Une telle analyse doit être effectuée pour chaque CI de la phrase jusqu'aux unités minimales. L'indicateur syntagmatique arborescent ci-dessus fournit donc le résultat de l'analyse. L'intérêt de ce type de

représentation est sa grande lisibilité, puisqu'il autorise une visualisation immédiate de la structure.

L'ACI, qui indique non seulement les relations de dépendance entre les unités syntagmatiques mais aussi leurs relations distributionnelles, offre ainsi un modèle d'analyse des fonctions syntaxiques strictement formel, c'est-à-dire positionnel. Par exemple, le sujet sera le constituant immédiatement placé sous (P), en relation distributionnelle avec le SV formant le second CI de (P) (ex. *Le barbier de Séville*, en position de premier CI de la phrase *Le barbier de Séville rase les mélomanes*, et donc en relation distributionnelle avec *rase les mélomanes*, sera identifié comme sujet, etc.). On notera toutefois que la perspective asémantique de l'ACI, indifférente au contexte, ne permet pas de traiter le cas des constructions ambiguës, qu'elle analysera sans établir de distinction fonctionnelle : par exemple l'homonymie dans *la ville de Florence* (« la capitale toscane », ou bien « la ville où habite une femme nommée Florence »).

1.3.3. La grammaire générative et transformationnelle

La troisième perspective suivie par la description syntaxique (construction de la phrase) est représentée principalement par les travaux de Noam Chomsky (né en 1928).

Une grammaire de type génératif est une grammaire dont les règles générales abstraites permettent de produire un nombre théoriquement illimité de phrases, dès lors qu'elles comportent des processus récursifs.

TEXTE 6

Franck NEVEU, 2000,
*Lexique des notions
linguistiques*, Nathan,
p. 96.

RÉCURSIVITÉ

La récursivité est la propriété de **ce qui peut être répété de façon indéfinie**. En **morphologie** et en **syntaxe**, par exemple, qui sont deux domaines linguistiques où la notion est fréquemment exploitée, la récursivité désigne plus particulièrement la **possibilité de réitérer la même règle de construction sur le résultat qu'elle vient de produire**. En morphologie lexicale, la récursivité s'observe dans la formation par dérivation et par composition. Par exemple : la série *profession* > *professionnel* > *professionnaliser* > *professionnalisation* est un cas de dérivation récursive; le mot *informatique* (« traitement automatique de l'information »), qui est à l'origine un mot-valise formé par le télescopage des mots *information* et *automatique*, a donné naissance au verbe *informatiser*, sur lequel a été formé le substantif *informatisation*. Dans tous ces cas, un même phénomène s'observe : l'unité lexicale, une fois construite (par dérivation ou composition), fournit, comme le ferait un mot simple, la

Nous soulignons en gras.

base d'une autre unité lexicale dérivée ou composée. En syntaxe, certaines structures manifestent cette propriété récursive, comme la coordination, la subordination relative, la détermination nominale par le syntagme prépositionnel : ex. *le libraire -> la femme [du libraire] -> la soeur [de la femme [du libraire]]*, etc.; *la femme [du frère [du libraire [de l'avenue Foch]]]*, etc. **En syntaxe formelle (générative), la récursivité permet d'engendrer un nombre a priori infini de phrases.** On notera que si le nombre des constituants enchâssés dans les structures dotées d'un mécanisme récursif est *a priori* infini, il ne l'est pas *de fait*. Cette impossibilité s'explique par les limites que fixe, implicitement, le principe d'économie sur lequel repose la communication linguistique.

Ce que l'on appelle « la grammaire générative » est un paradigme scientifique qui a profondément marqué les quarante dernières années dans le domaine des sciences du langage et des sciences cognitives. On peut, à partir de la présentation qui en a été faite par Jean-Yves Pollock, rappeler très brièvement les quatre étapes principales du développement de la grammaire générative.

La théorie standard – Ses fondements théoriques et méthodologiques sont exposés dans deux ouvrages de Noam Chomsky : *Structures syntaxiques* (trad. franç. 1969) et *Aspects de la théorie syntaxique* (trad. franç. 1971). Elle s'appuie sur les principes et objectifs suivants :

- la langue est définie comme une grammaire formelle reposant sur un système de règles de réécriture produisant les structures profondes, et un ensemble de règles transformationnelles produisant les structures de surface ;
- la syntaxe est autonome par rapport à la sémantique ;
- la compétence linguistique des sujets parlants est définie comme relevant de la faculté de langage ;
- la théorie standard vise la recherche des universaux linguistiques (traits phonologiques, catégories syntaxiques, règles) ;
- l'analyse linguistique qui en résulte, bornée à la syntaxe, est une application de l'étude formelle des langages artificiels aux langues « naturelles » ; la grammaire générative produit ainsi des suites grammaticales (bien formées) de morphèmes (phrases).

La théorie standard étendue – Ses fondements théoriques et méthodologiques sont exposés dans trois ouvrages de Noam Chomsky : *Questions de sémantique* (trad. franç. 1975), *Réflexions sur le langage* (trad. franç. 1977), et *Essais sur la forme et le sens* (trad. franç. 1980). Elle s'appuie sur les principes et objectifs suivants :

- le rejet des hypothèses de la sémantique générative, laquelle fait des représentations profondes de la syntaxe des représentations logico-sémantiques ;
- la contribution des structures de surface à l'interprétation sémantique ;



- l'établissement de contraintes sur les transformations (contrainte de cyclicité, de c-commande, traces ou catégories vides laissées par les constituants après transformations, etc.);
- la formulation d'une hypothèse générale sur la structure des constituants (théorie X-barre).

La théorie des principes et paramètres – Ses fondements théoriques et méthodologiques sont exposés notamment dans l'ouvrage suivant de Noam Chomsky : *Théorie du gouvernement et du liage* (trad. franç. 1991). Elle s'appuie sur les principes et objectifs suivants :

- la grammaire est organisée autour de principes universels, c'est-à-dire censés communs à toutes les langues ; ces principes sont présentés comme étant propres à l'espèce humaine ; ils permettraient l'acquisition du langage ;
- les paramètres définis par la théorie grammaticale caractérisent la manière dont les diverses langues appliquent ces principes ; les paramètres permettent d'établir des différences et des analogies entre les langues, dans une perspective typologique ;
- la grammaire est définie comme un ensemble de modules autonomes (théorie du liage, théorie du gouvernement, théorie du cas, théorie des fonctions thématiques, théorie du contrôle, etc.) ;
- la représentation linguistique est limitée à quatre niveaux : les structures profondes, les structures de surface, la forme phonétique, la forme logique.

Le programme minimaliste – Ses fondements théoriques et méthodologiques sont exposés notamment dans l'ouvrage suivant de Noam Chomsky : *The Minimalist Program* (1995). Cette approche est une tentative de simplification formelle et cognitive de la théorie générative. Dans cette ultime version du modèle, le système computationnel ne comporte plus que deux opérations. Elles sont intitulées : *fusionner* et *déplacer des constituants*. L'opération de fusion consiste à créer un nouveau constituant à partir de deux autres. L'opération de déplacement se substitue aux anciennes transformations. La théorie a gagné en généralisation et en simplicité formelle. Son pouvoir explicatif s'est également accru, notamment pour ce qui concerne les mécanismes d'acquisition du langage chez l'enfant. Mais son niveau d'abstraction, en l'état actuel de son développement, fait encore obstacle à une transposition didactique.

1.3.4. Syntaxe et construction de l'énoncé

On rendra compte brièvement d'une autre approche de la description syntaxique comme construction, approche défendue par Claude Muller (2002), dans laquelle la syntaxe est un des éléments d'une grammaire de production d'énoncés.

TEXTE 7

**LA SYNTAXE DANS UN MODÈLE
DE CONSTRUCTION DE L'ÉNONCÉ**

Claude MULLER,
2002, *Les Bases de la
syntaxe : syntaxe con-
trastive français-
langues voisines*,
PUBordeaux, p. 22.

Sa base d'engendrement est le lexique de chaque langue, qui n'est pas une liste de mots mais un ensemble de microstructures, et au niveau inférieur, pré-lexical, les prédicats sémantiques. Elle emprunte plus aux grammaires transformationnelles et applicatives de Harris qu'à celles de Chomsky, en particulier pour ce qui la base prédictive de la construction de la grammaire. Elle doit aussi beaucoup aux travaux de l'équipe de M. Gross (les « lexiques-grammaires »). Mais aussi bien la façon de décrire l'architecture prédictive que l'élaboration du niveau syntagmatique distinguent cette description des travaux de Harris et de Gross. Pour certains aspects, l'analyse que je propose est à rapprocher de travaux fonctionnalistes (en particulier de Givón et de Dik).

Nous soulignons en
gras.

Sur un point essentiel, cette approche se distingue des grammaires dites formelles : **elle tient compte de la sémantique, comme « sens à dire », dès le départ de la construction de l'énoncé**. La dérivation des énoncés comporte ainsi une **composante énonciative**, qui est totalement absente de la linguistique générative américaine pour des raisons historiques (les théories de l'énonciation apparaissent en Europe, avec Austin et Searle, et Benveniste en France, puis Ducrot et Culioli ; l'influence de Jakobson n'a pas été déterminante pour imposer une telle analyse à la linguistique formelle américaine).

Dans cette perspective, qui part d'un modèle de ce que fait le locuteur quand il parle, le terme d'*énonciation* désigne la production d'énoncés, y compris l'intention qui la suscite et l'« événement » que constitue cette production. L'énonciation comporte donc les éléments suivants : l'**intention de communication** (convaincre, questionner, influencer, émouvoir, etc.) ; le **contrôle** par le sujet parlant des différents niveaux de constitution de ses énoncés (lexical, syntaxique, argumentatif, etc.) ; les **choix** (rhétoriques, énonciatifs, syntaxiques, sémantiques et lexicaux) ; l'**organisation syntaxique des relations prédictives** (propre à chaque langue) ; l'**organisation de l'information sémantique dans l'énoncé** (la mise en valeur des constituants de l'énoncé en fonction de leur importance informationnelle).

2. La notion de phrase : problèmes de définition

2.1. Une notion récente

La notion de phrase fait partie de ces **catégories « de sens commun »** (voir texte 1, p. 2), que la tradition grammaticale française a imposé à notre conscience linguistique. **Elle n'est donc pas qu'une notion grammaticale. Elle est également un produit culturel véhiculant diverses représentations de la langue, parfois mutuellement contradictoires** : elle est une réalité prétendument objective, caractérisée par une certitude empirique, celle de fournir un cadre « naturel » à l'étude de la langue ; elle est également un modèle normatif plus ou moins intériorisé, fondé sur les règles pour le moins variables de la « correction » langagière ; elle est en outre fréquemment pensée comme le lieu d'expression privilégié de la subjectivité de l'énonciateur, permettant notamment d'évaluer la faculté d'invention et l'originalité expressive d'un énonciateur (d'un auteur), etc.

On rappellera tout d'abord une réalité historique. Contrairement aux pré-supposés transmis par l'héritage scolaire, la notion de phrase est une notion récente.

TEXTE 8

NAISSANCE DE LA NOTION DE PHRASE

1. Le signe *phrase* en 1700

Jean-Pierre SEGUIN,
1993, *L'Invention de
la phrase au XVIII^e
siècle*, Peeters, pp. 13-
14.

Sa place est dans le lexique et dans le système de représentation collective d'une société : pour l'âge classique, ce terme appartient encore pleinement au métalangage lexicologique, et ne comporte en gros que l'**idée d'arrangement de plusieurs mots**, idée vue du côté de la locution, de l'idiotisme ou du proverbe, et à l'occasion le sème /distinctif/ qui s'actualise dans *phrase latine* et surtout *phrase grecque*. Il est encore dans la logique d'une conception du langage comme activité orale, où il n'y a rien à distinguer au-delà de l'opposition entre l'énoncé, global, et les *parties du discours*, seuls objets d'analyse.

2. Le signe *phrase* après 1800

Tout a changé. Une nouvelle contrainte s'est appliquée à un domaine qu'elle avait épargné même pendant le grand siècle : **le souci de**

Nous soulignons en gras.

L'ordre a envahi la grammaire, non plus seulement comme option métaphysique sur les rapports de la pensée et du langage (Port-Royal), mais comme préoccupation de faire marcher cette représentation de la langue (dans un imaginaire nommé *syntaxe*), selon des lois de hiérarchie et de positivité à prétention de science exacte. **Tout groupe de mots doit trouver sa place dans un processus d'analyses par niveaux**. La rhétorique ayant déjà ses *périodes*, ses *membres* et les *mots* qui les composent, la grammaire doit aller plus loin, et feindre de représenter mathématiquement la combinaison de ses mots, dans des entités à la fois objectives et théoriques : on se rassurera donc en articulant les mots en propositions (en attendant de donner ses lettres de noblesse au *syntagme*), et les propositions en phrases, **comme s'il s'agissait de choses**. En même temps en effet, l'illusion référentielle a gagné du terrain, **on s'est accoutumé à croire à l'existence réelle et objective de ces être sonores ou plus souvent graphiques, et avec la même inconscience qui fait croire que tel ou tel « que » est réellement un pronom ou une conjonction, on croit que les phrases existent comme des êtres réels**.

De 1700 à 1800 il y a donc eu une mutation, mais qui n'est pas une évolution linéaire. Un grand brassage de virtualités diverses et parfois contradictoires s'est opéré dans l'organisation sémique spontanément conférée au Signifié de *phrase* ; c'est un puzzle dont les pièces apparaissent, disparaissent, reparaissent, autour de deux grandes périodes : en 1730 une foule de données nouvelles sont intervenues, en désordre ; à partir de 1780 les morceaux de puzzle seront rapprochés, contraints de se combiner en dépit de leurs incompatibilités, et fixés pour toujours.

Telle qu'elle nous est aujourd'hui connue, la notion de phrase n'a donc guère que trois siècles. Ce qui est fort peu au regard de l'histoire de la grammaire ; la notion d'apposition, par exemple (*appositio*, dans la latinité), apparaît vers la fin du IV^e siècle de notre ère : seize siècles d'existence !

On notera encore qu'**au cours du XIX^e le terme de phrase a été appliqué de manière quasi systématique à la phrase graphique**, isolée par les frontières que fixent la majuscule et le point, et définie comme un arrangement de mots, de groupes de mots ou de propositions caractérisés par des rapports de dépendance. Cette perspective s'explique par les **orientations essentiellement pédagogiques de la grammaire à cette époque**. Comme le rappelle M.-J. Béguelin (2000, p. 52) : « *il s'agit en effet d'une réponse de la grammaire scolaire aux contraintes de l'enseignement systématique de la langue écrite et de la ponctuation* ».

TEXTE 9

André CHERVEL,
1977, *Histoire de la
grammaire sco-
laire... et il fallut
apprendre à écrire
à tous les petits
Français*, Payot,
« PBP », 1981, pp.
129-131.

Nous soulignons
en gras.

PHRASE GRAPHIQUE ET ENSEIGNEMENT DE LA LANGUE ÉCRITE AU XIX^e SIÈCLE

La plupart des ouvrages grammaticaux du XVIII^e siècle consacraient un chapitre à la ponctuation. La grammaire scolaire [i.e. du XIX^e siècle] ne pouvait se contenter de renvoyer le problème dans une annexe de fin de volume : elle va modeler sa théorie de la phrase sur l'usage graphique des signes de ponctuation. C'est que, tout comme l'orthographe, la ponctuation implique une grammaire, puisque ses règles utilisent une terminologie grammaticale. [...]

L'école, donc, dut enseigner aux enfants à mettre des points. Pour cela elle associa d'une façon désormais indissoluble les deux mots *point* et *phrase*. [...] **le terme de *phrase* recouvre, et pour la première fois, une réalité de la langue écrite, à savoir toute la séquence graphique comprise entre deux points, ou deux ponctuations aussi fortes que le point.** [...]

Cette définition de la *phrase* par la grammaire scolaire représente une innovation considérable. C'est d'abord la nomenclature grammaticale qui se précise. D'une part les mots *période* et *proposition* sont chassés du domaine d'emploi où le mot *phrase* s'installe en maître. La période va du même coup disparaître peu à peu du vocabulaire des grammairiens et traîner une vie languissante chez les rhétoriciens. Le mot *proposition* devient impropre pour désigner la « proposition complexe » et se limite désormais à la proposition simple. Après cette restructuration du vocabulaire grammatical, la phrase et la proposition seront liées par un nouveau type de relation [...]. Inversement le mot *phrase* se purifie et cesse de désigner [...] un groupe de mots étroitement liés. **Toute cette mutation lexicologique est imputable à la grammaire scolaire qui réclame une nomenclature précise pour désigner le segment graphique maximum relevant de sa compétence.**

2.2. Des critères nombreux et inopérants

La grammaire moderne a recours à différents critères pour définir la phrase, correspondant à autant de points de vue sur la notion. **Pris séparément, ces critères, finalement complémentaires, sont inopérants.**

2.2.1. Critère graphique

Il consiste à **définir la phrase comme un élément de la chaîne syntagmatique placé entre deux signes de ponctuation forte.** Cette règle fort commode de reconnaissance se heurte à de sérieuses difficultés qui touchent à la **variabilité de la segmentation graphique.** Il est en effet impossible de s'appuyer sur une rigoureuse hiérarchie des signes de ponctuation. En outre, il existe des textes non ponctués. Comment les analyser ?

Marc Wilmet (*Grammaire critique du français*, pp. 438-439) a évoqué ce test, proposé à 162 étudiants, dont l'objectif consistait à restituer la ponctuation d'un texte de Simenon, pourtant sans grande originalité. Aucun des étudiants n'est parvenu à restituer le découpage original des énoncés.

On observe toutefois à ce simple fait que si les unités graphiques n'étaient que des unités pratiques, fondées sur des critères de pertinence utilitaires et reposant sur des schèmes cognitifs stéréotypés, comme le laissent entendre nombre de linguistes, la ponctuation d'un texte manifesterait un consensus plus large.

Loin de prouver l'irrecevabilité de la démarcation graphique dans l'analyse linguistique en raison de son caractère hautement aléatoire, cette anecdote semble plutôt traduire sa **nécessaire corrélation à l'herméneutique, et, d'une façon générale, le rôle crucial qui est le sien dans le sens textuel.**

2.2.2. Critère prosodique

Intervient ici la notion de **schème intonatif**. La phrase est censée se situer entre deux pauses, et présenter une courbe mélodique variable en fonction de sa modalité. Mais **les courbes mélodiques ne sont pas des unités discrètes**, et même si leur description est d'une indéniable nécessité en linguistique, **elles ne sont pas de nature à fournir des critères suffisamment précis pour servir à l'identification de l'unité phrase.**

2.2.3. Critère sémantique

La phrase est censée être **une unité de sens et d'information**, en ce qu'elle exprime un **message sémantiquement complet**. Il s'agit d'un critère faible à bien des égards. Tout d'abord parce que l'on retrouve la notion de **complétude sémantique** à tous les niveaux de l'analyse des unités significatives : aux niveaux du morphème, du mot, du syntagme, de la proposition, de l'enchaînement de propositions et du texte. Ce qui est de nature à en neutraliser la pertinence. Ensuite, parce la notion de complétude sémantique ne permet pas de rendre compte de cette réalité fondamentale selon laquelle nous pouvons configurer de bien des manières un même contenu de sens et d'information : ex. *Claire dort pendant que Juliette dessine* (= 1 « phrase ») ; *Claire dort. Pendant ce temps, Juliette dessine* (= 2 « phrases »). Enfin, parce que la notion de complétude sémantique implique celle d'autonomie de l'unité de sens. Or, l'interprétation requiert un contexte car le discours se réalise toujours à partir d'un ensemble d'informations déjà données, et à partir d'un **savoir partagé** dont la connaissance est la condition même de l'activité interprétative. **Prise au sens fort, la notion de complétude sémantique est donc inapte à définir la phrase.**

2.2.4. Critère grammatical

La phrase est censée être **une unité grammaticalement autonome**, et présenter une organisation spécifique articulant un **sujet** et un **prédicat**, réalisés respectivement sous la forme d'un **constituant à tête nominale** et d'un **constituant à tête verbale**. Donc, **autonomie formelle, et cohésion interne**. Mais comment faire entrer dans ce cadre les « subordonnées » séparées de leur « principale » par un point (ex. *Il est absent. Jusqu'à jeudi*) ? Comment analyser les séquences de discours direct (ex. *Il m'a dit : « J'arriverai à midi »*), où la « phrase » de discours rapporté (*J'arriverai à midi*) constitue un complément essentiel du verbe de parole (*a dit*) ? Et comment analyser les séquences averbales du type : *Pas pour moi. Merci. Ou alors très peu.*

2.3. Des plans d'analyse hétérogènes

Il ressort de ces critères concurrents différents plans d'analyse de la phrase, correspondant à autant de « structures » de la phrase, et qui parfois se chevauchent.

2.3.1. Structure logico-grammaticale (sujet versus prédicat)

Elle est décrite comme le principe organisateur de la phrase. Elle repose sur la **distinction sujet/prédicat**.

La **prédication** est une opération de **mise en relation de deux termes** dont le rôle grammatical est nettement distinct : d'une part, un constituant en position de **sujet** (ex. *Caroline fait du vélo*), d'autre part, un constituant en position de **prédicat** (ex. *Caroline fait du vélo*). Cette opération peut être tenue pour une **opération de construction de la phrase**.

L'opposition sujet/prédicat apparaît chez les philosophes grecs de l'Antiquité pour décrire l'**opération universelle d'expression du jugement** selon laquelle une **propriété** (le prédicat) est attribuée à une **substance** (le sujet), **jugement** formulé par ce que la logique appelle **proposition**, c'est-à-dire **un énoncé susceptible d'être déclaré vrai ou faux**.

Cette **structure a priori du jugement**, fondée sur un **binarisme logique**, est **un concept qui est passé du discours philosophique au discours grammatical**, et qui s'est imposé dans l'analyse syntaxique au prix d'une simplification souvent abusive des faits linguistiques.

L'attribution d'une propriété à une substance comme universel du jugement a en effet longtemps impliqué la recherche, dans toute unité propositionnelle, d'une structure de type sujet + verbe copule (c'est-à-dire verbe de liaison attributive, comme *être*) + attribut. Ce qui, par exemple, conduit les

grammairiens de l'époque classique à paraphraser les propositions du discours qui ne coïncident pas avec ce schéma : ex. *Dieu aime les hommes* est paraphrasé par *Dieu est aimant les hommes* dans *La Logique ou l'art de penser* d'Antoine Arnauld et Pierre Nicole.

En dépit de ces analyses peu probantes, et malgré le développement considérable de la grammaire des fonctions dans la seconde moitié du XIX^e et au début du XX^e siècles, qui a entraîné la multiplication des catégories fonctionnelles (ex. sujet, attribut, complément d'objet, complément circonstanciel, apposition, etc.), **les notions de prédicat et de prédication restent des notions cruciales en syntaxe.**

On définit en général le **prédicat** comme le **constituant central de la phrase puisque c'est cet élément qui exprime la prédication**. Le prédicat est donc censé être syntaxiquement indépendant, et former le noyau de la phrase. Il peut être de nature verbale (ex. *Gordon feuillette le journal*), et regroupe en ce cas non seulement les constituants du syntagme verbal, c'est-à-dire le verbe et le ou les arguments qu'il régit, mais il peut aussi s'ouvrir aux compléments non essentiels (ex. *Caroline a pris le train à huit heures*). Il peut être également de nature non verbale (ex. *Devant, les filles, derrière, les garçons; trois et deux, cinq; sympa, la soirée !*).

On notera toutefois que l'opposition sujet/prédicat ne saurait à elle seule rendre compte de la complexité des structures syntaxiques. Certains constituants de la phrase peuvent être en position extrapredicative. C'est le cas, par exemple, des **adverbes extraposés placés en tête** (ex. *Sincèrement, je ne sais pas*), dont la portée s'exerce sur l'ensemble de la relation prédicative.

De même, on parle de **prédication seconde** dans le cas des **constructions qui expriment, à l'intérieur de la phrase, un contenu phrastique**. La notion s'applique entre autres aux tours du type *Caroline a les yeux verts*, dans lesquels le verbe *avoir* manifeste un sens attributif et un comportement de verbe copule, et où s'observe un amalgame de deux propositions dont l'une, de forme réduite (*les yeux verts*), forme un prédicat second dépendant d'une prédication de rang supérieur. Les **constructions détachées**, comme les **appositions** (ex. *Malade, Caroline est restée chez elle*), sont d'autres cas de prédication seconde, dans lesquels le segment détaché prédicatif prend appui sur un des arguments de la prédication principale.

TEXTE 10

ARGUMENT

Le mot *argument* a été emprunté au vocabulaire de la logique formelle pour désigner **les constituants généralement nominaux**

Franck NEVEU, 2000,
*Lexique des notions
linguistiques*, Nathan,
p. 13.

Nous soulignons en
gras.

d'une relation prédicative. Ainsi dans *Arthur mange*, le nom *Arthur* est un argument en ce qu'il occupe la fonction sujet du verbe *manger*, autrement dit en ce qu'il sature une des positions syntaxiques définies par la **structure argumentale de ce verbe**. On utilise souvent, depuis les travaux de Lucien Tesnière sur la valence verbale, la notion d'**actant** avec cette valeur. Toutefois, **il est nécessaire de ne pas confondre les fonctions argumentales des syntagmes nominaux (ex. fonction sujet, fonction objet) avec le rôle joué par le référent visé par ces syntagmes.**

TEXTE 11

ACTANT

Franck NEVEU, 2000,
*Lexique des notions
linguistiques*, Nathan,
p. 96.

Nous soulignons en
gras.

La notion d'actant a été définie par Lucien Tesnière (*Éléments de syntaxe structurale*) comme désignant les « êtres et les choses qui, à un titre quelconque et de quelque façon que ce soit, même au titre de simples figurants et de la façon la plus passive participent au procès ». Partant d'une description du noeud verbal qui établit une analogie avec le drame (le verbe comme le drame comporte nécessairement un procès, c'est-à-dire une action, des acteurs et des circonstances), Tesnière distingue **trois composants dans la phrase : le verbe, les actants et les circonstants**. Le nombre d'actants que les verbes sont susceptibles de régir définit leur mode de construction, c'est-à-dire leur structure actancielle.

En dépit de son apparente limpidité, la notion d'actant - comme celle de participation au procès - pose de sérieux problèmes de frontière entre le niveau syntaxique et le niveau sémantique. Si l'on souhaite clarifier la notion, d'une indéniable utilité dans l'analyse linguistique, on peut par exemple l'opposer à celle d'**argument**. Un argument est un constituant nominal d'une relation prédicative qui sature une des positions syntaxiques définies par la structure du verbe (sujet, objet). Un actant, par distinction, désigne un participant au procès : ex. dans *Caroline cherche sa voiture*, *Caroline* et *sa voiture* forment à la fois deux arguments (sujet, objet : plan syntaxique) et deux actants (agent, patient: plan sémantique); dans *Il neige*, le signe *il* forme un argument, mais il n'y a pas d'actant. On peut aussi, comme le suggère Gilbert Lazard (« Pour une terminologie rigoureuse », *Mémoires de la Société de Linguistique de Paris*, nouvelle série, tome VI), établir les correspondances suivantes : **sémantique (participants, circonstances, procès), morphosyntaxe (actants, circonstants, verbe)**. Ce qui présente l'avantage d'éviter la notion d'argument, d'origine logique, dont l'usage en syntaxe est également problématique puisqu'il est susceptible d'aboutir à une confusion, d'ailleurs fréquente, entre **proposition logique**, correspondant à l'universel du jugement, et **proposition grammaticale**.

La notion d'actant connaît aussi depuis les travaux de Greimas un usage dans l'analyse structurale des récits, où elle désigne un protagoniste de l'action. Ces deux conceptions doivent être nettement distinguées.

TEXTE 12

VALENCE

Franck NEVEU, 2000,
*Lexique des notions
linguistiques*, Nathan,
pp. 116-117.

Nous soulignons en
gras.

La notion syntaxique de valence, fondée sur une **conception verbocentriste de la phrase**, a été empruntée par Lucien Tesnière (*Éléments de syntaxe structurale*) au vocabulaire de la chimie, où elle sert à désigner le nombre de liaisons d'un atome avec d'autres atomes dans une combinaison. En linguistique, elle désigne **le mode de construction des verbes (ou voix), selon le nombre d'actants qu'ils sont susceptibles de régir**. La valence décrit donc la structure actancielle du verbe. Dans la mesure où les positions actanciennes d'un verbe ne sont pas toutes nécessairement saturées en discours, **cette structure doit être tenue pour théorique; elle témoigne d'une sorte de capacité d'accueil maximale qui peut être toutefois augmentée par certains faits d'auxiliarisation**. Tesnière, à qui nous empruntons les exemples qui suivent, distingue tout d'abord les **verbes avalents**, ou sans actant, qui correspondent aux verbes impersonnels (ex. *Il pleut, Il neige*), et des **verbes monovalents**, ou à un actant, qui correspondent aux verbes intransitifs (ex. *Alfred tombe, Alfred sommeille*). A l'intérieur de la catégorie des **verbes transitifs divalents**, ou à deux actants, plusieurs structures sont à considérer, structures que Tesnière appelle **diathèses** (ou *sous-voix*) : la **diathèse active** (ex. *Alfred frappe Bernard*); la **diathèse passive** (ex. *Bernard est frappé par Alfred*); la **diathèse réfléchie** (ex. *Alfred se regarde dans un miroir*); la **diathèse réciproque** (ex. *Alfred et Bernard s'entretient*). Les **verbes trivalents**, ou à trois actants, affichent un mode de transitivité non plus simple, mais complexe, combinable avec la diathèse passive; on rencontre ici, pour l'essentiel, des verbes « de dire » et « de donner » (ex. *Alfred demande/donne un renseignement à Charles, Le renseignement est demandé/donné par Alfred à Charles*). Enfin, ce système est complété par deux types de diathèses susceptibles de faire varier le nombre des actants. D'une part, la **diathèse causative**, qui permet d'augmenter d'une unité la structure actancielle d'un verbe au moyen de l'auxiliaire de valence *faire* (ex. avalent -> monovalent : *La condensation de la vapeur d'eau fait pleuvoir*; monovalent -> divalent : *Bernard fait tomber Alfred*; divalent -> trivalent : *Charles fait frapper Alfred par Bernard*; trivalent -> tétravalent, ou à quatre actants : *Daniel fait donner le livre à Alfred par Charles*). D'autre part, la **diathèse récessive**, qui permet de diminuer d'une unité le nombre des actants. Ce qui, selon Tesnière, est le cas entre autres lorsque l'opération s'effectue avec un marquant réfléchi ou passif, emploi correspondant en français à ce que

la grammaire traditionnelle appelle *les verbes pronominaux de sens passif*, dans lesquels le morphème *se* n'a aucune autonomie grammaticale (ex. *La porte s'ouvre, Cet objet se vend bien*).

On veillera à ne pas confondre la notion de prédicat, qui relève d'une approche grammaticale de la phrase, avec la notion de rhème, qui s'inscrit dans le cadre d'une analyse informationnelle de l'énoncé. De même, on évitera la confusion entre *prédication* et *prédicativité*, qui décrit, chez Gustave Guillaume, un aspect de la nature du signifié des mots.

2.3.2. Structure de constituants

Toute phrase est censée être organisée en une séquence ordonnée de constituants (ou **syntagmes**) formés d'une **tête** (ou **noyau**) et de ses expansions (voir 1.3.2. *L'analyse en constituants immédiats*).

TEXTE 13

SYNTAGME

Franck NEVEU, 2000,
*Lexique des notions
linguistiques*, Nathan,
pp. 111-112.

Nous soulignons en
gras.

Un syntagme est une suite de morphèmes qui forme un constituant de la proposition (ou de la phrase) et qui est organisé autour d'un noyau. Le groupe ainsi formé exerce les mêmes fonctions syntaxiques que son noyau. Le **syntagme nominal (SN)** est organisé autour d'un nom actualisé, qui peut être expansé par un élément modifieur comme une épithète, une proposition relative ou un complément déterminatif prépositionnel (ex. *la maison bleue, la maison qui est sur la colline, la maison de ses parents*). Le **syntagme verbal (SV)** est organisé autour d'un verbe et des compléments qu'il régit (ex. *Gordon demande un renseignement à Nelly*). Le **syntagme adjectival (SA)** est organisé autour d'un adjectif, qui peut être expansé par un modifieur adverbial ou prépositionnel (ex. *très heureux, très heureux de le connaître*). Le **syntagme prépositionnel** est un ensemble constitué d'une préposition ou d'une locution prépositionnelle et de son régime nominal (ex. *pour la vie, en dépit de ces obstacles*). L'identification des syntagmes se fait au moyen des procédures de commutation, d'addition et de déplacement.

2.3.3. Structure fonctionnelle

La structure logico-grammaticale (voir 2.3.1.) fournit un cadre formel à l'intérieur duquel les unités significatives sont organisées de manière hiérarchique. Ces unités, dont les types sont en nombre fini, sont liées les unes aux autres selon des règles qui sont également en nombre fini. **C'est cette liaison entre les unités significatives que l'on appelle fonction syntaxique.**

On peut retenir deux règles fondamentales, qui autorisent un classement des fonctions syntaxiques.

1/ $\Sigma \rightarrow \text{Mod} + \text{P}$: c'est-à-dire sigma, lettre grecque qui symbolise ici la structure initiale ou englobante correspondant à l'énoncé, se réécrit en modalité (assertive, interrogative, injonctive, exclamative) plus noyau de la phrase ;

2/ $\text{P} \rightarrow \text{SN} + \text{SV}$: c'est-à-dire, noyau de la phrase se réécrit en syntagme nominal plus syntagme verbal.

À partir de ce système, on peut classer, comme le propose Olivier Soutet (*La Syntaxe du français*, PUF, 1989), diverses relations fonctionnelles.

1/ Les relations fonctionnelles sous P (dans le noyau de la phrase)

A/ Les relations fonctionnelles au niveau infrasyntagmatique (à l'intérieur du syntagme)

1- Dans le SN (fonctions déterminatives réalisées par les déterminants, par les compléments déterminatifs de type syntagmatique ou propositionnel, fonction épithète)

2- Dans le SV, qu'il s'agisse d'une structure du type *verbe + préposition + SN*, ou bien *verbe + SN* (COD, COI)

B/ Relations fonctionnelles au niveau suprasyntagmatique (couvrant le syntagme dans son entier)

1- Fonction sujet

2- Fonction complément circonstanciel (limitée aux compléments du *dit*, c'est-à-dire de l'énoncé)

C/ Relations fonctionnelles spécifiques (en ce qu'elles ne peuvent que difficilement être intégrées aux deux catégories précédentes)

1- Relation attributive

2- Relation appositive

2/ Les relations fonctionnelles sous Σ (marquant une incidence à l'égard de la proposition dans son entier) : on peut classer ces relations en deux séries

A/ La série des compléments de thématization (type : *premièrement*, *politiquement parlant*, les subordonnées en *puisque*, etc.)

B/ La série des compléments servant à renforcer, nuancer, ou rectifier le propos (à renforcer : ex. *incontestablement*, *franchement*, à l'évidence, etc. ; à nuancer : ex. *peut-être*, à mon avis, les

subordonnées hypothétiques exprimant la réserve, etc. ; à rectifier :
les subordonnées concessives de type *encore que*, etc.)

2.3.4. Structure informationnelle (thème versus rhème)

L'opposition thème/rhème est une opposition de nature informationnelle, qui vise à distinguer dans l'énoncé, d'une part **le support de l'information (le thème)**, ou encore, dans une perspective psycholinguistique, **ce qui au moment de l'énonciation appartient déjà au champ de la conscience et figure comme « donné »**, d'autre part **l'information qui est communiquée à propos de ce support (le rhème)**.

Thème et rhème opposent donc des degrés informationnels très différents : le thème, informationnellement faible, correspond au constituant de l'énoncé qui reçoit le degré le moins élevé de la **dynamique communicationnelle**; le rhème, informationnellement fort, est la partie de l'énoncé qui reçoit le degré le plus élevé de cette dynamique.

Soit l'énoncé : *A huit heures, Caroline est allée au théâtre*, formant une réponse à la question *Que s'est-il passé à huit heures ?* Le degré le plus élevé de l'information porte sur la section *Caroline est allée au théâtre*, qui forme par conséquent la partie rhématique de l'énoncé, en appui sur un support thématique (*A huit heures*), qui évoque une réalité déjà actualisée dans la conscience des partenaires de l'échange, et qui à cet égard ne produit pas d'informations.

Toutefois, pour être véritablement opératoire, l'opposition thème/rhème doit être évaluée en contexte. Imaginons que l'énoncé précédent réponde à la question *Qu'a fait Caroline à huit heures ?* La répartition des informations dans l'énoncé sera nécessairement interprétée de manière différente, et seule la section *est allée au théâtre* sera analysée comme rhématique.

L'intérêt de cette approche informationnelle de l'énoncé, développée principalement par les linguistes du Cercle de Prague vers les années soixante, dans le cadre de la « Perspective Fonctionnelle de la Phrase », ne doit pas dissimuler les sérieuses difficultés d'identification des éléments thématiques et rhématiques. On notera en outre que la terminologie sur cette question est des plus instables (thème/rhème, thème/propos, thème/commentaire, topique/commentaire, donné/nouveau, etc.). L'usage actuel (voir Anne-Claude Berthoud, *Paroles à propos*, Ophrys, 1996) semble réserver la notion de thème à l'analyse informationnelle conduite au niveau phrastique (thème phrastique), et celle de topique à l'analyse conduite au niveau discursif (thème discursif). On veillera à ne pas confondre l'opposition thème/rhème avec l'opposition sujet/prédicat, de nature grammaticale.

2.3.5. Structure sémantique

Elle est déterminée par ce que l'on appelle des **rôles sémantiques**, qui marquent non pas des fonctions syntaxiques mais des **fonctions conceptuelles**.

TEXTE 14

LES RÔLES SÉMANTIQUES

Claude MULLER,
2002, *Les Bases de la
syntaxe : syntaxe
contrastive français-
langues voisines*,
PUBordeaux, pp. 118-
119.

L'un des principaux problèmes de la linguistique est de déterminer les relations qui s'établissent entre les rôles et les fonctions syntaxiques. On peut le traiter de différentes façons. Il faut d'abord déterminer le plus précisément possible ce que sont les rôles sémantiques opératoires. Ainsi, **la notion d'agent** est-elle ambiguë : elle peut caractériser **l'agent volontaire**, qui est en même temps le point de départ de l'action, **l'agent involontaire** qui est impliqué, ou **l'objet lui-même, peut-être à la fois objet et agent involontaire** :

Pierre a cassé la vitre avec un pavé
Le pavé a cassé la vitre
La vitre a cassé

Il convient sans doute de réserver le terme d'agent au premier type de phrase (**on parlera alors d'acteur pour l'agent volontaire** ; dans le troisième cas, **le participant est à la fois patient et siège du processus** ; le siège d'un processus est nommé *expérient* (angl : *experiencer*).

L'exemple ci-dessus montre que le sujet d'un même verbe peut être un agent, un acteur, ou un expérient en français. Dans d'autres cas, il peut être un patient (cas du **passif** [...]). Les rôles peuvent être intervertis, selon les cas, avec le même verbe ; par exemple, **l'instrumental** de la première phrase (cas du terme qui sert d'« outil » à l'action) devient acteur dans la seconde :

Paul remplit le panier d'oranges
Des oranges remplissent le panier

Autre cas bien connu, celui de **l'interversion de l'objet** (ou patient) avec le **locatif** :

Paul charge des oranges dans le camion
Paul charge le camion d'oranges

Nous soulignons en gras.

Si notre point de départ est le prédicat sémantique, plutôt que lexical, on peut aussi décrire des interversions d'actants qui utilisent des **prédicats converses** : leur sémantique est la même, ils s'opposent par le jeu de l'ordre des même actants :

Paul a donné un livre à Marie
Marie a reçu un livre de Paul

Ici, ce sont l'agent et le bénéficiaire qui sont intervertis (plus exactement, l'agent du premier verbe devient la source du second : il

y a un rapport de similitude fort entre la « **source** » d'une action et son « agent », de même qu'entre le « **bénéficiaire** » et la « **destination** ». Le bénéficiaire est si on veut l'agent de l'action (passive sémantiquement) de « recevoir » quelque chose. Cette paire de verbes décrit la même action sous des angles différents.

2.4. La phrase *versus* l'énoncé

On a déjà eu l'occasion à plusieurs reprises d'indiquer que la phrase est reconnue comme l'unité supérieure de la description syntaxique. On entend par là qu'elle délimite un niveau d'importance structurale qui en fait un cadre formel accueillant des constituants syntaxiques de rang inférieur (la proposition, le syntagme), mais que ce cadre n'est pas lui-même inclus dans une unité de rang supérieur qui puisse être associée à ce domaine. Car s'il est logiquement nécessaire de sortir du cadre phrastique pour observer les mécanismes d'enchaînement interphrastiques, les phénomènes ainsi dégagés relèvent pour l'essentiel de la sémantique discursive (parfois appelée *macrosyntaxe*), et non de la syntaxe *stricto sensu*.

En outre, on peut difficilement traiter la phrase comme un constituant immédiat du texte dans la mesure où la combinaison des unités phrastiques ne présente pas le même ordre de prévisibilité que celle des unités syntagmatiques qui forment les constituants immédiats de la phrase simple.

On gagne donc à définir cet être de raison qu'est la phrase en l'opposant à l'énoncé.

Soit la séquence *La pluie a cessé*.

On la définira **comme une phrase**, s'il s'agit d'une **structure linguistique non actualisée par une situation d'énonciation particulière**, n'établissant par conséquent aucune relation avec l'univers référentiel, et véhiculant un contenu propositionnel, marqué ici par la relation établie sur le mode assertif entre un syntagme verbal (le prédicat *a cessé*) et un syntagme nominal sujet (le support actanciel *La pluie*).

Dans une telle perspective, cette séquence illustre un modèle de construction linguistique inscrit dans le code de la langue, ce qui garantit sa grammaticalité, et elle présente en outre une configuration qui respecte les règles lexicales de la cohérence sémantique, ce qui garantit son interprétabilité.

On définira la séquence *La pluie a cessé* **comme un énoncé** s'il s'agit d'une **structure linguistique actualisée par une situation d'énonciation spécifique**, c'est-à-dire engagée dans un processus relationnel avec l'univers référentiel (tel



destinateur, tel(s) destinataire(s), telles coordonnées spatiotemporelles, telles intentions de communication).

Dans la mesure où l'énoncé *résulte* (ce qu'indique le participe passé du verbe *énoncer*) d'un acte d'énonciation, il constitue un **événement langagier**, un **acte de parole**.

En tant que **fragment d'expérience**, il doit être tenu pour **unique** et **non reproductible à l'identique**, c'est-à-dire proféré dans la même situation énonciative.

Ainsi, dans le cas de conditions météorologiques capricieuses, il peut se faire que, en proie à une imagination verbale stérilisée par les intempéries successives, l'on soit conduit à proférer plusieurs fois dans une même journée *La pluie a cessé*.

En dépit d'une forme linguistique similaire, ce réjouissant constat formera à chaque occurrence un énoncé différent, car les coordonnées temporelles voire spatiales auront changé, et sans doute aussi, c'est à souhaiter, le destinataire.

Entité abstraite, la phrase apparaît donc comme la matrice linguistique de l'énoncé, nécessairement antérieure à lui, et fournissant une structure reproductible en attente d'actualisation.

L'énoncé, quant à lui, dégagé de cette virtualité, est apte à définir la référence des mots qui constituent sa matrice. Il est par conséquent vrai ou faux, c'est-à-dire conforme ou non à la réalité extralinguistique.

3. *Phrase simple, phrase complexe*

3.1. Les notions de phrase simple et de phrase complexe

Comme le rappelle Denis Creissels (*Éléments de syntaxe générale*, PUF, 1995), on doit tenir pour capitale dans la notion de complétude syntaxique la possibilité de combiner plusieurs structures phrastiques (ou propositionnelles) en une structure phrastique complexe.

Une phrase simple peut se définir comme une séquence linguistique caractérisée par une complétude syntaxique, dont la construction ne met en jeu aucun mécanisme d'intégration de structures phrastiques (ou propositionnelles). Ainsi, par exemple, sont des « phrases simples », les séquences suivantes :

Claire dort.

Ce matin, Paul s'est mis au travail à huit heures.

Seront tenues pour complexes les phrases dont deux segments coïncident avec deux phrases simples attestées de manière indépendante. Par exemple :

Si tu pars, préviens-moi.

On n'a ici aucune difficulté à reconnaître deux segments (*tu pars, préviens-moi*) susceptibles d'être réalisés séparément pour donner deux phrases simples.

Toutefois, la combinaison des structures phrastiques (ou propositionnelles) est loin d'être toujours aussi claire. Notamment dans les cas, nombreux en français, où le verbe de l'une des deux structures apparaît à une forme (infinitif, participe, gérondif) qui a pour caractéristique d'être liée à un mécanisme d'intégration syntaxique (autrement dit inapte à constituer le noyau prédicatif d'une séquence satisfaisant au critère de complétude syntaxique). Par exemple :

J'ai entendu les enfants courir.

Claire étant de permanence, Paul sera libre toute la soirée.

En arrivant à huit heures, vous désorganisez tout le service.

3.2. Aspects de la phrase simple en français

3.2.1. Les modalités phrastiques

Comme on l'a vu plus haut (voir 2.3.3. *Structure fonctionnelle*), la règle $\Sigma \rightarrow \text{Mod} + \text{P}$ définit la modalité comme la condition *sine qua non* de l'énoncé. Le noyau phrastique de l'énoncé se trouve donc nécessairement affecté par l'acte illocutoire accompli par l'énonciateur dans la construction de son message. On distingue quatre modalités de ce type, ici décrites à partir de la présentation synthétique qu'en propose Olivier Soutet (*La Syntaxe du français*, PUF, 1989).

TEXTE 15

ACTE DE LANGAGE

Franck NEVEU, 2000,
*Lexique des notions
linguistiques*, Nathan,
p. 7.

Nous soulignons en
gras.

La notion d'acte de langage est une des notions fondatrices de la **pragmatique** (*pragma* signifie « action » en grec). Elle a été développée dans le cadre des travaux de la **philosophie analytique**, vers les années cinquante, plus particulièrement chez John Austin (*Quand dire c'est faire*), puis approfondie par John Searle dans les années soixante-dix (*Les Actes de langage*). Elle résulte de l'idée que **dans la communication effective le langage n'a pas pour fonction de décrire le monde mais d'agir sur le monde**. On distingue depuis les travaux d'Austin trois types d'actes de langage : **l'acte locutoire** (ou locutionnaire), qui est l'acte de parole proprement dit, c'est-à-dire la production des sons et des morphèmes, et leur organisation grammaticale, en conformité avec les structures de la langue dans laquelle l'énoncé est proféré; **l'acte illocutoire** (ou illocutionnaire), qui est l'acte accompli *en disant*, c'est-à-dire par l'usage conventionnel de tel ou tel type d'énoncé (par exemple un acte de menace, un acte d'injonction, ou un acte de promesse); **l'acte perlocutoire** (ou perlocutionnaire), accompli *par le fait de dire*, correspondant à l'effet qui est dérivé de l'acte illocutoire, et qui est produit sur le coénonciateur (par exemple, dans le cas de l'acte de langage indirect, constater qu'il fait chaud pour signifier qu'il faudrait ouvrir la fenêtre); l'acte perlocutoire, non conventionnel, n'est pas inscrit dans le système de la langue. Cette typologie a été élaborée à partir d'une première distinction faite par Austin entre les énoncés *constatifs*, à valeur descriptive (ex. *Il neige*), et les énoncés *performatifs* (de l'anglais *to perform*, « accomplir »), qui sont en eux-mêmes l'accomplissement d'un acte (ex. *Je te promets de t'appeler*; *Nous vous informons que le magasin sera fermé lundi*).

3.2.1.1. La modalité assertive

Le contenu de la phrase assertive est donné comme vrai par l'énonciateur. Vrai, c'est-à-dire adéquat au référent visé. Il n'existe pas de morphème propre à

l'assertion, qui soit comparable aux morphèmes marquant les autres modalités. Néanmoins, certains critères morphosyntaxiques peuvent être notés.

On ne peut envisager un jugement selon le vrai ou le faux que si le noyau verbal du prédicat se trouve apte à situer l'événement dans une temporalité pleinement actualisée.

En outre, l'ordre des constituants (SN sujet, ou substitut, + SV et expansion) et l'intonation infléchie (descendant du niveau moyen au niveau grave) permettent d'identifier l'assertion. Mais l'intonation assertive sera également perceptible dans les cas d'inversion du sujet (en proposition incises, et après un adverbe en tête de phrase).

3.2.1.2. *La modalité injonctive*

La modalité injonctive est une modalité inter-énonciative, qui constitue une détermination linguistique directement articulée sur l'extralinguistique. Elle consiste, pour l'énonciateur, à exercer sur le coénonciateur une contrainte pour qu'il déclenche une action.

Elle est repérable à des morphèmes spécifiques : l'usage du mode de parole qu'est l'impératif quand l'injonction s'adresse à un coénonciateur *in praesentia* (ex. *Venez ici immédiatement*), celui de la structure *que* + subjonctif quand l'injonction s'adresse à un coénonciateur *in absentia*, donc à une personne de la délocution (ex. *Qu'il s'en aille*), et celui de l'infinitif jussif quand l'injonction s'adresse à une personne indéfinie (ex. *Prendre un cachet toutes les heures. Ne pas se pencher au-dehors*).

Parmi les morphèmes non spécifiques accompagnant fréquemment les énoncés injonctifs, on retient l'usage de l'indicatif présent (ex. *Tu t'assieds*) ou futur (ex. *Vous viendrez dans mon bureau à 8 h*), et l'intonation descendante, du niveau haut au niveau grave.

3.2.1.3. *La modalité interrogative*

L'interrogation appartient à l'ordre de l'action. Une question est une phrase interrogative **en ce qu'elle s'exhibe comme interrogation**. L'interrogation appartient à la phrase elle-même, elle n'est pas désignée. À partir du moment où l'on fait de la question le lieu d'un acte interrogatif, celle-ci entre nécessairement en opposition directe avec l'assertion et avec l'injonction.

Cette approche permet notamment d'opérer un clivage, que l'on tient pour universel, entre **l'interrogation directe, qui est un acte** (ex. *Qu'en sais-tu ?*), et **l'interrogation indirecte, qui est la description de cet acte, réalisée sur le mode assertif** (ex. *Je te demande ce que tu en sais*).

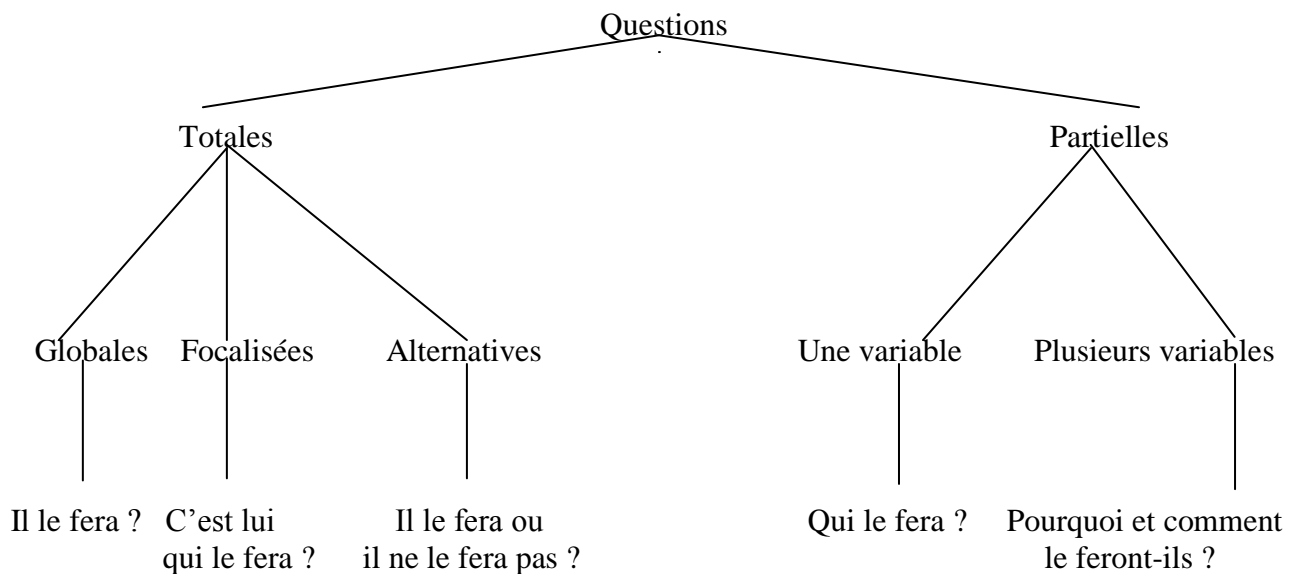
Parmi les composantes de l'acte interrogatif, on doit retenir, avec Robert Martin, que **l'interrogation suppose une incertitude**, que celle-ci soit **avérée (question vraie, formulant une véritable demande d'information)** ou **feinte (question argumentative ou rhétorique, dont la réponse est présupposée dans la question elle-même)**.

La question se présente donc toujours comme étant motivée par une ignorance quelconque, et par conséquent suppose **une tension vers un état de connaissance. Poser une question c'est signifier qu'on aimerait savoir, c'est viser un état de l'univers de croyance d'où l'on est exclu**. Dans cette perspective, l'acte d'interrogation marque un effort pour comprendre : d'un état de mon univers de croyance, où je ne sais pas si *p*, je souhaite passer à un état où je sais si *p*.

Une telle conception s'inscrit en faux contre les approches qui voient dans l'interrogation un mode original d'injonction. S'il est clair que la question crée **l'obligation de réponse** (l'interlocuteur est en quelque sorte sommé indirectement de répondre), cela n'autorise pas pour autant à commenter l'interrogation comme une variante formelle de l'impératif.

On notera encore que, **directe ou indirecte, la phrase interrogative se caractérise par l'absence de valeur de vérité**. Autrement dit, une phrase interrogative n'est ni vraie ni fausse. Elle met en débat cette valeur de vérité.

Les procédures de suspension de la valeur de vérité sont de divers ordres, dont la typologie formelle est bien connue. L'interrogation est totale quand elle met en cause une proposition. Elle est partielle quand elle porte sur une variable.



Dans le premier cas, la réponse se fait par des prophrases de type oui/non. Dans le second cas, ce type de réponse est exclu.

La syntaxe interrogative se caractérise par l'ordre inversé de la relation sujet/verbe et par le schème intonatif ascendant (ex. *Crois-tu ? Comment Claire prépare-t-elle son épreuve ? Quand arrive Caroline ?*), ou bien par un ordre sujet + verbe (qu'accompagne dans certains cas la locution *est-ce que*) et par l'intonation ascendante (ex. *Est-ce que tu viens ? Tu ne viens pas ?*). L'interrogation partielle fait toujours apparaître un morphème interrogatif (*comment, pourquoi, qui, que, etc.*).

3.2.1.4. La modalité exclamative

Elle présente des caractéristiques qui ne permettent pas de la mettre au même rang que les autres modalités, avec lesquelles elle peut d'ailleurs être compatible (notamment avec l'injonction). L'exclamation est une modalité appréciative dans laquelle l'énonciateur indique qu'il réagit affectivement à un élément de son énoncé en le caractérisant comme présentant à un haut degré telle ou telle propriété jugée par lui favorablement ou défavorablement.

Parmi les critères de l'exclamation, on retiendra, outre une ponctuation spécifique, l'usage des interjections, l'usage de certains SN ou adverbes intensifs (ex. *Il a une de ces fièvre ! Il est d'une bêtise ! Comme il est chaud !*) ou encore l'usage de l'infinitif (ex. *Lui, faire cela !*). L'intonation est ascendante.

3.2.2. La négation

La négation, qui compose un aspect des formes de la phrase, est une notion dont l'existence se manifeste aux plans morphosyntaxique, morpholexical et sémantologique.

Au **plan morphosyntaxique**, la négation marque une forme phrastique qui fait apparaître des morphèmes spécifiques, **continus** (ex. *ni, non*) ou **discontinus** (ex. *ne...pas, ne... jamais, ne...plus, etc.*). La **dualité du signifiant discontinu** est marquée d'une part par l'adverbe *ne*, appelé fréquemment « **discordantiel** » en ce qu'il marque une discordance dans le discours, car il inverse la valeur de vérité de la proposition. D'autre part, par un morphème également adverbial (*pas, point, jamais, plus, guère, etc.*), fréquemment appelé « **forclusif** », en ce qu'il s'applique aux faits que le locuteur n'envisage pas comme faisant partie de la réalité (ces faits sont considérés comme forclos, verrouillés). On doit distinguer des forclusifs le **que exceptif** (*ne...que*), dont l'emploi introduit dans l'énoncé un élément désignant **la seule chose qui ne soit pas en discordance avec le fait marqué par ne** (ex. *Il n'est venu que deux*

fois). La compatibilité de l'exceptif avec le tour négatif (ex. *Il n'est pas venu que deux fois*) signale un fonctionnement étranger au système de la négativité.

Dans cette perspective morphosyntaxique, la négation définit un des statuts de la phrase assertive, injonctive ou interrogative. Ce statut consiste à nier, ou plus précisément à *négativer* (car seule l'assertion entre dans le champ de la vériconditionnalité) le prédicat de la phrase en question : ex. *Il vient/Il ne vient pas ; Viens/Ne viens pas*, etc.

On doit ainsi distinguer la négation, qui est une procédure morphosyntaxique, autrement dit grammaticale, du refus, qui se réalisera de manière extrêmement variée, par des gestes ou mimiques, ou bien par des énoncés sémantiquement oppositionnels, mais non négatifs au plan grammatical (ex. *Je m'y oppose*).

Au **plan morpholexical**, la négation reste morphologiquement repérable à certains grammèmes ou lexèmes (les préfixes *in-*, *mal-*, *dys-*, *des-*, les prépositions *sans*, *sauf*, *excepté*, la conjonction *sinon*, l'adverbe *non*, etc.).

Au **plan sémantologique**, la négation se manifeste dans le discours grâce à un opérateur qui inverse la valeur de vérité d'une proposition. Le locuteur, qui assigne une valeur négative à un contenu propositionnel, affirme en fait la non-correspondance du procès (ou du contenu propositionnel) à la réalité.

Le problème linguistique de la négation n'est donc pas seulement un problème formel, c'est un problème sémantique majeur, dans la mesure où la négation entretient une relation directe avec l'opposition du vrai et du faux.

On notera encore, au **plan discursif**, deux modes de fonctionnement principaux de la négation, non marqués par la morphologie ou par la syntaxe. Un **emploi réfutatoire (ou polémique)**, impliquant une attitude de dénégation de l'énonciateur, notamment lorsque l'énoncé négatif est une réponse à une assertion précédente de sens inverse. Un **emploi descriptif**, qui porte seulement sur le contenu de l'énoncé. La négation réfutatoire est une **négation de phrase**, dont **la portée peut être dite totale** (= *il n'est pas vrai que...*), la négation descriptive est une **négation de constituant**, dont **la portée est partielle**. Tout énoncé négatif peut être ainsi compris à deux niveaux. C'est le contexte qui permet de sélectionner l'interprétation adéquate.

3.2.3. *Topicalisation et focalisation*

Enfin, on mentionnera brièvement deux opérations, fréquemment décrites comme des **procédés de mise en relief**, qui s'exercent, par **dislocation** (ou détachement), à partir d'une base formée d'un support et d'un noyau de prédication.

La **topicalisation** consiste à thématiser un des constituants du prédicat (ex. *Caroline ne lit pas de romans* → *Des romans, Caroline n'en lit pas*) ou à surthématiser le support de prédication de l'énoncé de base (ex. *Caroline ne lit pas de romans* → *Caroline, elle ne lit pas de romans*). Les deux opérations peuvent d'ailleurs se cumuler (ex. *Des romans, Caroline, elle n'en lit pas*). La topicalisation implique un double mécanisme d'**extraction** et d'**anaphore**. Comme le rappelle O. Soutet, elle permet d'assurer la continuité thématique d'un texte (par l'emploi de *quant à*, par exemple). Cette opération de mise en relief présente un caractère strictement syntagmatique.

La **focalisation**, à l'inverse, est une opération **qui sélectionne un élément dans une classe paradigmaticque**, et qui met en relief le rhème de l'énoncé. Elle est destinée à attirer l'attention du coénonciateur sur ce constituant. La focalisation est marquée par une prosodie spécifique, à **valeur contrastive** : ex. *Caroline* (et pas Arthur) *fait de l'italien*. Des marqueurs morphosyntaxiques peuvent se combiner à cette prosodie, comme la **construction clivée** (*c'est...qui/c'est...que*), qui met en oeuvre l'extraction du constituant focalisé : ex. *C'est Caroline qui fait de l'italien*. On appelle **focus** ou **foyer** l'élément sur lequel porte la focalisation.

3.3. Procédés de construction de la phrase complexe en français

Faute de place, on bornera là encore cette présentation à quelques rappels notionnels élémentaires.

3.3.1. Coordination et juxtaposition

La coordination, réalisée par des morphèmes conjonctifs ou adverbiaux spécifiques (*et, ou, ni, mais, or, car, donc, alors, etc.*), est un **mode de liaison syntaxique qui s'établit entre deux unités ayant une même fonction syntaxique**, et qui sont **placées sur le même rang**. L'unité totale constituée par la coordination des deux constituants appartient à la même classe formelle que chacun de ces éléments. Il n'y a donc pas, en principe, de coordination possible entre des constituants de fonction syntaxique identique, mais de classe différente (ex. **Cet enfant est studieux et un bon élève*). Le fait de pouvoir coordonner, à l'oral, un adjectif et un substantif non déterminé signale l'adjectivation du substantif en question (ex. *Il est écrivain, et reconnu comme un des meilleurs de sa génération*).

Du point de vue du rapport entre les termes, il n'y a pas lieu de dissocier coordination et juxtaposition. Il est au contraire cohérent de voir dans la juxtaposition un phénomène de **coordination zéro**. Ce qu'indique d'ailleurs la

notion de **parataxe**, fréquemment détournée de sa valeur fondamentale au profit d'une approche de type rhétorique.

On parle de **parataxe syndéticque** (i.e. avec liaison) lorsque la coordination est réalisée avec un morphème coordonnant (ex. *Elle part car elle est pressée*). La coordination peut être uniquement sémantique et ne faire apparaître aucun coordonnant. On parle alors de **parataxe asyndéticque**, c'est-à-dire sans terme de liaison, ce qui correspond à la juxtaposition (ex. *Elle part, elle est pressée*).

Les suites énumératives montrent d'ailleurs clairement la nécessité de corrélérer coordination et juxtaposition. Dans *Il écrit des nouvelles, des romans et des biographies*, on note que la relation est la même entre *nouvelles* et *romans*, et entre *romans* et *biographies*. La conjonction *et* ne fait ici que marquer la clôture de l'énumération, et vaut pour l'ensemble de la série, dont elle souligne l'unité.

3.3.2. Subordination

Réduite à son principe de fonctionnement fondamental, la subordination peut être décrite comme une **relation dissymétrique entre deux propositions, dont l'une reçoit sa fonction de l'autre sans réciprocité**. Autrement dit, l'une des deux propositions (la subordonnée) est incluse dans l'autre.

Le rapport entre la subordonnée et la proposition matrice (ou proposition principale) est donc un rapport de **hiérarchie**, que viennent fréquemment souligner des **faits de servitude temporelle ou modale** (concordance ou correspondance des temps).

La contrepartie de cette servitude est une **relative liberté de placement de la subordonnée dans la phrase**, notamment dans le cas des subordonnées conjonctives relationnelles (ou circonstancielles), dont le subordonnant (*sans que, pour que, afin que, quoique, lorsque, etc.*) inclut le plus souvent un composant lexical explicitant le rapport sémantique entre les deux propositions.

TEXTE 16

PLACE/POSITION

Franck NEVEU, 2000,
*Lexique des notions
linguistiques*, Nathan,
p. 84.

Les notions de place et de position correspondent à deux niveaux de représentation de la phrase, et renvoient à des fonctions très différentes dans le discours : la fonction informationnelle et la fonction syntaxique. **La place d'un constituant syntaxique est le lieu qu'il occupe dans la phrase relativement aux autres constituants. La position est une structure syntaxique qui résulte des relations de dépendance entre un constituant et son entourage dans la phrase.** Par exemple : 1/ *Sans aide, Caroline n'y arrivera pas*; 2/ *Caroline, sans aide, n'y arrivera*

Nous soulignons en gras.

pas; 3/ *Caroline n'y arrivera pas sans aide*. Dans ces trois phrases la place du syntagme *sans aide* a varié mais la structure syntaxique est restée la même, et donc la position de ce syntagme n'a subi aucune variation. Les relations entre les groupes sont restées stables. A l'inverse, dans : 4/ *Caroline cherche Baptiste*; 5/ *Baptiste cherche Caroline*, les constituants *Caroline* et *Baptiste* ont subi une modification tout à la fois de place et de position (*Caroline* : sujet en 4, objet direct en 5; *Baptiste* : objet direct en 4, sujet en 5). Si, comme en témoignent les exemples 1, 2 et 3, la variation de place d'un constituant n'influe pas toujours sur sa position, on ne doit pas dans ces cas en conclure pour autant au caractère aléatoire de la place. Bien qu'elle ne soit pas contrainte par la structure syntaxique de la phrase, la place du constituant mobile *sans aide* en 1, 2, et 3 varie selon la structure informationnelle de l'énoncé et donc selon l'intention de communication de l'énonciateur. Hors contexte, comme c'est le cas ici, cette donnée informationnelle n'a qu'une pertinence explicative toute relative.

On proposera, à partir de la présentation faite par Olivier Soutet (*La Syntaxe du français*) les **éléments de typologie** suivants pour le **classement des subordonnées en français**.

1/ Les subordonnées non conjonctionnelles (sans subordonnant)

A/ Subordination par parataxe dans les systèmes corrélatifs (stade intermédiaire entre la subordination stricto sensu et l'indépendance syntaxique)

Plus je vieillis, plus je croîs en ignorance. (Ph. Jaccottet)

B/ Propositions dont la subordination se traduit uniquement par l'inversion du sujet

- Expression d'une relation temporelle et/ou hypothétique

Plevait-il, il ne sortait plus.

- Expression d'une relation hypothético-concessive

Dussé-je être blâmé, je vous soutiendrai.

C/ Propositions dont la subordination est marquée par une unité lexicale constituant un indice de dépendance syntaxique

- Avec des termes exprimant l'intensité (avec ou sans inversion du sujet)

Si sympathique soit-elle, elle est un peu ennuyeuse.
(concession scalaire)

Il est parti avant la fin, tant il était fatigué.

- Avec la locution *avoir beau*, indice de subordination concessive

Il a beau être alerte, il est tout de même très vieux.

D/ Propositions dont la subordination est marquée par un mode nominal (infinitif ou participe)

- Proposition infinitive

J'entends les enfants chanter.

- Proposition participiale

Le cours terminé, elle rentra chez elle.

L'avion décollant à huit heures, elle ne peut pas être au rendez-vous.

E/ Propositions interrogatives et exclamatives indirectes partielles

Je me demande où il va (le mot interrogatif est ici un marqueur d'interrogation et non de subordination)

J'admire comme il est courageux.

2/ Les subordonnées conjonctionnelles (avec subordonnant)

A/ Propositions introduites par un subordonnant ayant une fonction spécifique dans la subordonnée et une valeur de représentation

- Propositions relatives substantives (dépourvues d'antécédent)

Qui m'aime me suive.

- Propositions relatives adjectives (pourvues d'un antécédent)

Voilà le libraire dont je t'ai parlé.

Jean, qui est en retard, nous demande de commencer sans lui.

Je l'entends qui arrive.

B/ Propositions subordonnées conjonctives

- Propositions conjonctives pures (complétives)

Je pense qu'il sera absent.

- Propositions conjonctives relationnelles

Il est si doué qu'il n'a pas besoin de travailler pour réussir.

Bien qu'il ait peu de chances de l'emporter, il est très motivé

Lorsqu'il est arrivé, il était trop tard.

- Propositions conjonctives en *si* (interrogatives indirectes totales)

Je me demande s'il viendra.

4. *La phrase averbale*

4.1. Approche définitionnelle

L'étiquette de « *phrase averbale* » désigne de manière large les « phrases » dont le prédicat **ne comporte pas de verbe conjugué**. L'absence de forme verbale conjuguée n'empêche évidemment pas la manifestation d'une **modalité** et d'un **acte de langage**. La « phrase » averbale, comme la phrase verbale, est donc susceptible de prendre les modalités assertive, interrogative, injonctive et exclamative.

De même, l'absence de verbe ne neutralise aucunement l'expression de la **temporalité**. Mais le plus souvent celle-ci est, par défaut, ramenée au **repère temporel fourni par le moment de l'énonciation**. C'est donc le contexte qui lui assigne sa valeur. Dans le cas de certains tours exprimant une prédication à portée universelle (ex. *Deux et deux, quatre*), les séquences se prêtent à une **interprétation omnitemporelle**.

Il est extrêmement difficile d'établir une typologie rigoureuse des « phrases » averbales. Si des configurations formelles peuvent être dégagées sans peine (séquences à un constituant, séquences à deux constituants, à tête nominale, adjectivale, adverbiale, séquences assertives, exclamatives, interrogatives, etc.), les **critères syntacticosémantiques sont bien plus délicats à faire apparaître**. Or ce sont les seuls qui peuvent faire passer l'analyse de la description à l'explication.

La typologie qui suit, empruntée à Pierre Le Goffic (*Grammaire de la phrase française*), ne prétend nullement à l'exhaustivité. Elle n'a d'autre intérêt que celui de fournir un cadre d'étude.

4.2. Phrase averbale attributive

4.2.1. *Ordre prédicat+ thème*

Comme dans la phrase à verbe *être*, la relation entre les deux constituants dépend de la nature du prédicat et des rapports de détermination. Les constructions sont liées ou détachées. Les types (1) et (2), généralement liés, se rencontrent dans les formules aphoristiques, ce qui explique leur valeur omnitemporelle.

4.2.1.1. *Adjectif+syntagme nominal (ou équivalents)*

- (1) Heureux les simples d'esprit !
- (2) Heureux qui comme Ulysse a fait un beau voyage.
- (3) Délicieux (,) ce café !
- (4) Très bien (,) votre intervention !
- (5) Finies (,) les vacances.
- (6) Incroyable (,) ce qu'il est buté !

4.2.1.2. *Adjectif+de+infinitif ou que+proposition*

- (7) Impossible de faire autrement.
- (8) Difficile de faire mieux.
- (9) Interdit de fumer.
- (10) Impossible que tout soit fini !
- (11) Encore heureux qu'il soit là !

4.2.1.3. *Syntagme nominal+syntagme nominal*

- (12) Calomnies, toutes ces accusations !
- (13) Triste nouvelle (,) cet accident !
- (14) Une folie (,) cette entreprise !
- (15) Quel fou (,) ce type !

4.2.1.4. *Syntagme nominal+de+infinitif ou que+proposition*

- (16) Quelle joie de te revoir !
- (17) Une chance qu'il soit élu.

4.2.2. *Séquences à un seul constituant*

Un constituant unique ne fait « phrase » que s'il est prédicatif. **Le support référentiel de ces segments, implicite dans la séquence, est supposé être accessible en situation.**

4.2.2.1. *Adjectif (ou équivalent)*

- (18) Excellent !
- (19.) Fini !
- (20) Enchanté !

4.2.2.2. *Nom ou syntagme nominal*

- (21) Sottises !
- (22) Une chance !
- (23) Les braves gens !
- (24) Quel talent !

(25) Ce culot !

4.2.3. *Tours avec que explétif*

L'adjectif ***explétif*** est employé le plus souvent pour caractériser le fonctionnement d'un constituant de la phrase **qui n'est nécessaire ni sur le plan sémantique, ni sur le plan grammatical, et qui est par conséquent tenu pour facultatif**. Ainsi, l'adverbe *ne* dans *Elle redoute qu'il ne parte* ne présente-t-il aucune valeur de négation. Ce que montre sa possible suppression (*Elle redoute qu'il parte*), qui ne modifie pas le sens de l'énoncé, ou bien l'usage de la négation dans la subordonnée (*Elle redoute qu'il ne parte pas*), qui au contraire inverse le sens de l'énoncé. Ici, le caractère explétif de *que* est aisé à faire apparaître par l'opération de suppression :

(26) Sottises que tout cela !

(27) La douce chose que d'aimer !

(28) Quelle drôle d'époque que le Second Empire !

4.2.4. *Ordre thème+prédicat*

Cette configuration se rencontre fréquemment à l'écrit dans les titres ou les annonces, en raison de sa puissance informative.

4.2.4.1. *Syntagme nominal+adjectif (ou équivalents)*

(29) Ce type, quel fou !

(30) Négociations suspendues.

(31) L'épidémie enrayée.

(32) Trafic interrompu pour raisons techniques.

4.2.4.2. *Syntagme nominal+syntagme nominal (ou équivalents)*

(33) Deux et deux, quatre.

(34) Chose promise, chose due.

4.3. **Phrase averbale locative**

4.3.1. *Ordre prédicat+thème*

On trouve ici fréquemment des schèmes syntacticosémantiques figés par l'usage.

4.3.1.1. *Syntagme prépositionnel (ou adverbe)+syntagme nominal*

(35) À bon chat, bon rat.

(36) À vous l'honneur !

(37) Au diable (,) ces fadaïses !

(38) Au vestiaire (,) l'arbitre !

(39) À gauche, le tenant du titre.

4.3.1.2. Syntagme prépositionnel+de+infinitif

(40) À vous de faire vos preuves !

4.3.2. Ordre thème+prédicat

(41) Les négociations dans l'impasse.

(42) Les aristocrates à la lanterne.

(43) Sabre au clair !

4.3.3. Séquences à un seul constituant

(44) À vous !

(45) À table !

4.4. Phrase averbale existentielle

Le **prédicat d'existence** peut apparaître dans une séquence à constituant unique ou à deux constituants. Dans tous les cas, **il requiert un ancrage situationnel pour être interprétable.**

(46) Le silence.

(47) Un seul remède, le repos.

(48) Un revenant !

(49) Encore un carreau de cassé !

(50) Pas de chance !

(51) Que d'eau !

(52) Cette baffe !

(53) La honte !

(54) Possibilités de crédit.

(55) Tel père, tel fils.

(56) Autant de gens, autant d'avis.

(57) Autres temps, autres mœurs.

(58) Année de foin, année de rien.

4.5. Une problématique typologique et terminologique

Comme on le constate, cette typologie, établie à partir d'une référence aux phrases à verbe *être*, laisse de côté certaines constructions, pourtant fréquentes en français. Elle mériterait d'être enrichie notamment par la mention des principaux **phénomènes allocutifs**, liés aux **actes d'appel, d'interrogation et d'injonction** (apostrophes, insultes, questions, commandements), formant des séquences construites autour d'une tête nominale, adjectivale ou adverbiale.



Franck NEVEU
Professeur de Linguistique française
à l'Université de Paris-Sorbonne (UFR Langue française)

Directeur de l'Institut de Linguistique Française
(CNRS, FR 2393)

On peut constater également que **l'emploi du terme de *phrase* est fort peu approprié à l'objet linguistique visé**, du moins si l'on définit la phrase comme une entité abstraite correspondant à un schéma présent dans la compétence du sujet parlant, en attente d'actualisation dans le discours. La difficulté de la typologie tient ici précisément au fait qu'**on cherche à faire entrer dans un cadre exclusivement syntaxique ce qui à bien des égards reçoit sa principale détermination linguistique de paramètres énonciatifs et contextuels**. C'est là une des multiples manifestations du **recouvrement des notions de phrase et d'énoncé**.

5. Les caractérisants détachés en français moderne : syntaxe et référence

Cette section évoque quelques-uns des problèmes de **référence** posés par certaines **constructions nominales et adjectivales**. Elle met notamment l'accent sur le fonctionnement référentiel des caractérisants détachés, c'est-à-dire des constructions pouvant être associées à la **fonction d'apposition**. Cette question nécessite de revenir tout d'abord sur la notion de **coréférence** et sur les **syntagmes binominaux N₁ (de) N₂**.

5.1. La coréférence

La coréférence est la relation qu'entretiennent **des expressions linguistiques qui, en discours, désignent le même référent**.

5.1.1. Coréférence et relation endophorique

On tient généralement **la relation anaphorique**, et plus largement, la relation **endophorique**, pour le prototype de la coréférence, en ce qu'elle manifeste dans la plupart des cas cette identité référentielle entre deux termes. Ainsi, dans :

L'avion devait atterrir vers 10 h, mais il n'a pas pu décoller en raison des intempéries.

le pronom *il* rappelle le syntagme *L'avion*, qui forme son antécédent, et il adopte sa référence. La relation entre ces deux expressions est à la fois **une relation de rappel (ou reprise)**, marquant donc une dépendance interprétative, et **une relation de coréférence**.

En fait, l'anaphore peut parfois échapper à la relation coréférentielle, particulièrement dans le cas de **l'anaphore dite associative**, qui présente son référent comme identifiable, et donc comme déjà introduit dans le discours, alors qu'il n'a fait l'objet d'aucune mention directe préalable. Ce qui s'observe, par exemple, dans

On est arrivé dans un village, l'église était fermée.

où *l'église* fonctionne comme une expression associée au référent du syntagme indéfini *un village*, lequel joue le rôle, non pas d'antécédent à proprement parler, puisqu'il n'y a pas reprise d'un segment de discours, mais de déclencheur de la dépendance interprétative entre les deux termes.

La relation référentielle, nullement ambiguë, entre *un village* et *l'église* s'établit sur la base d'une **représentation du monde présumée partagée**, selon laquelle un village a une église. C'est donc une relation référentielle générique, qui ne peut en aucune manière être décrite par la notion de coréférence (une église n'est pas un village).

On notera encore que le lien de solidarité souvent établi entre coréférence et anaphore résiste au cas des **pronoms dits de paresse**, illustrant des faits de **référence croisée**. Ainsi, dans l'exemple suivant, emprunté à Denis Apothéloz (*Rôle et fonctionnement de l'anaphore dans la dynamique textuelle*, Droz, 1995):

Je vais mettre ma voiture dans le garage. Toi, tu peux la laisser devant la maison.

le pronom *la*, qui désigne une voiture, ne peut être pourtant en coréférence avec le syntagme *ma voiture*. On a affaire ici à ce que certains linguistes ont appelé un fait de **cosignifiance**.

Le fonctionnement du pronom de paresse *la* consiste, en faisant l'économie de l'emploi du mot, à exploiter le signifié du lexème *voiture*, introduit préalablement dans l'énoncé, pour référer à un objet autre que celui qui est désigné par le syntagme *ma voiture*.

5.1.2. Coréférence et construction appositive

Enfin, s'il demeure que la coréférence est fréquemment manifestée par la relation endophorique, on ne saurait l'y réduire. D'autres structures linguistiques sont susceptibles de faire apparaître des faits de coréférence.

L'**apposition**, par exemple, est une catégorie fonctionnelle qui, dès le Moyen Âge, est décrite comme la relation syntaxique entre deux noms désignant **une même réalité extralinguistique**. Ce qui est illustré dans les grammaires latines par des tours du type *animal homo* (« l'animal homme »), *urbs Roma* (« la ville de Rome »), *Caesar vir magno ingenio* (« César, homme de grand esprit »), etc.

Une telle approche de la notion d'apposition s'est maintenue dans la description grammaticale jusqu'à une époque très récente. L'analyse approfondie de ces constructions, et plus particulièrement des **constructions détachées**, qui sont les seules à pouvoir prétendre à l'étiquette d'*apposition*, a fait apparaître que **le détachement et la prédication seconde, qui les caractérisent, bloquent toute possibilité de fonctionnement référentiel séparé de l'élément détaché**.

Ce qui explique que l'on soit fondé à regrouper dans la catégorie appositive tout à la fois des **syntagmes nominaux et adjectivaux**. L'élément détaché, qu'il soit pourvu d'un déterminant ou non, **ne désigne pas le même référent que celui de son support**, car il n'est pas dans une position syntaxique qui lui permette de réaliser un acte de désignation. **Il prédique, à la manière d'un caractérisant non déterminatif, une ou plusieurs propriétés de ce support**, et forme, *avec* cet élément, autrement dit dans sa dépendance, une cellule référentielle et informationnelle.

Dans le cas de l'apposition, la coréférence apparaît bien comme une illusion explicative. La longévité de cette illusion dans la description grammaticale se comprend, entre autres, par le fait que, fréquemment, **les usages de la notion de coréférence mêlent indistinctement des phénomènes relatifs à la concordance morphosyntaxique entre deux segments de discours, et des phénomènes relatifs à l'identité référentielle entre deux groupes.**

La dimension référentielle de la coréférence se trouve ainsi occultée au bénéfice d'une approche grammaticale de la notion, et les conditions syntaxiques des mécanismes référentiels à l'oeuvre dans le discours négligées au profit de la configuration morpholexicale des syntagmes. La notion de coréférence, on le voit, pose finalement plus de problèmes qu'on ne souhaitait lui en voir résoudre.

5.2. Les syntagmes binominaux N_1 (*de*) N_2

Cette confusion entre configuration morpholexicale et fonctionnement référentiel se retrouve dans la description des **syntagmes binominaux N_1 (*de*) N_2** , que la grammaire traditionnelle associe encore parfois à l'apposition.

Dans de tels tours, comme l'a montré Michèle Noailly (*L'Adjectif en français*, Ophrys, 1999) le segment (*de*) N_2 relève du **mécanisme déterminatif de l'épithèse**. Qu'il s'agisse d'une **épithète de complémentation**, de **sens relationnel**, où N_2 s'interprète comme la **réduction nominale d'un syntagme prépositionnel** :

- (1) un régime sandwiches (= [fait] de sandwiches)
- (2) le gouvernement Raffarin (=de Raffarin)
- (3) le trafic marchandises, etc. (= des/de marchandises)

ou bien qu'il s'agisse d'une **épithète de qualification**, avec ou sans trait d'union, se prêtant à la paraphrase N_1 *qui est un* N_2 :

- (4) un débat marathon (= qui est un marathon)
- (5) un livre témoignage (= qui est un témoignage)
- (6) un remède miracle (= qui est un miracle)
- (7) des classes passerelles, etc. (= qui sont des passerelles)

Tours que l'on peut rapprocher de créations plus nettement idiolectales :

- (8) le rocher-hydre
- (9) le torrent-reptile
- (10) les hommes-musiques

qui sont des constructions empruntées à Hugo et Michelet, citées par Brunot (1922) dans *La Pensée et la langue*, et qui, très marquées par la littérature romantique, ont d'ailleurs longtemps figuré dans les grammaires du premier tiers du XX^e siècle comme des exemples canoniques d'appositions liées.

Le fonctionnement sémantique de (8), (9), (10) est toutefois assez différent de celui des séquences (4) à (7), puisqu'elles se présentent comme des mots composés, métaphoriques, subordonnés à un environnement affecté par la modalité poétique, donc marqués sur le plan expressif, et à cet égard, difficilement isolables de leur contexte discursif. Ces séquences sont la trace lexicale d'un régime et d'un contrat interprétatifs spécifiques.

On observe ainsi un **blocage du mécanisme de l'épithèse**, donc un **blocage du mécanisme déterminatif**. Ici N_2 n'a pas vocation à qualifier ou à compléter N_1 . Il forme avec N_1 un entier conceptuel insécable. On a donc affaire, avec les séquences (8)-(10), à des expressions qui se prêtent difficilement à une lecture compositionnelle en dehors de leur environnement discursif. On aura ainsi plus de mal à déduire le sens de ces tours à partir de leurs constituants.

L'inaptitude référentielle de N_2 s'observe tout à la fois dans des syntagmes binominaux à détermination synthétique (N_1N_2) ou analytique (N_1 de N_2), qui forment des **épithètes de dénomination** (ou descriptions dénominatives) :

- (11) l'écrivain Sartre
- (12) la rue Descartes
- (13) le verbe *coudre*
- (14) la ville de Caen
- (15) le mois de février, etc.

Le type (12), a été étudié par Georges Kleiber (« Sur la sémantique et pragmatique des SN - *Le projet Delors, La camarade Catherine* », *L'Information grammaticale*, 27, 1985, pp. 3-9), qui a montré que certaines

catégories de lieux comme les rues, les places, etc., ne prennent pas de nom propre (Np) intégral, à la différence d'autres entités spatiales comme les pays, les villes.

L'opposition de (12) et de (14) permet de noter que, pour le N₁ locatif de (12), à savoir *la rue*, la dénomination qui lui est conférée par N₂ n'est pas effectuée de façon totale. Cette dénomination n'est que partielle, ce qui n'est pas le cas de (14). Il suffit de les opposer pour s'en convaincre :

**Descartes est illuminée*
Caen est illuminée.

Si l'on met à part le cas de dénomination partielle représenté par (12), dont N₂ n'a pas d'autonomie référentielle dans l'ordre locatif, on a affaire pour les séquences (11)-(15) à des constructions nominales complexes, qui présentent en N₁ une description de propriété (*l'écrivain, le verbe, la ville, le mois*) et en N₂ un terme dénomiatif, nom commun (Nc) ou nom propre (Np), lequel, en dépit de sa capacité à désigner, ne fait ici que contribuer à la référence de l'ensemble de l'expression, mais ne l'énonce pas seul.

Ce qui fait dire à Mats Forsgren, fort justement, que dans *le capitaine Dreyfus*, canon de l'exemple d'apposition dans les grammaires, les deux noms ne sont nullement coréférentiels et substituables. L'unité *Dreyfus* n'est ni appositive, ni référentielle :

TEXTE 17

« LE CAPITAINE DREYFUS »

Mats FORSGREN, 1991, « Éléments pour une typologie de l'apposition en linguistique française », *Actes du XVIII^e Congrès International de Linguistique et de Philologie Romanes*, Max Niemeyer Verlag, pp. 604-605.

[...] c'est un prédicat attributif de dénomination, **fonctionnant comme une épithète vis-à-vis du nom *capitaine*. Ce qui est référentiel, c'est le syntagme entier, *le capitaine Dreyfus*. Le test de substitution est donc inutilisable. Au niveau fonctionnel, celui de la structure syntactico-sémantique, **il n'y a ainsi aucune différence entre un syntagme comme *le capitaine Dreyfus* et, par exemple, *le chien noir*, à cette exception près que le désignateur rigide *Dreyfus* peut, dans un autre contexte, être référentiel, alors que *noir* ne le peut pas.****

Nous soulignons en gras.

Les séquences qui viennent d'être évoquées montrent qu'elles affichent un mode de fixation de la référence qui se présente sous la forme du compactage. La structure syntaxique vient ici bloquer le mécanisme référentiel de N₂.

C'est un phénomène assez semblable que l'on peut observer dans le cas des constructions détachées, dont le fonctionnement sémantique, qui est explicatif et non plus déterminatif, interdit bien sûr toute assimilation au mécanisme épithétique qui vient d'être décrit.

5.3. Fonction de la place des caractérisants détachés dans l'énoncé

On évoquera ici les principaux types de caractérisants détachés, en prenant en considération le double problème du format syntaxique du segment et son fonctionnement informationnel.

5.3.1. Les constructions à « incidence » relationnelle

Les séquences (1) et (2), et leur paraphrase en prime, illustrent des constructions qui sont des **expansions de relations prédicatives**, et qui manifestent par là même une **incidence relationnelle**, par distinction avec les constructions qui sont en incidence à un constituant occupant une fonction argumentale dans la prédication principale :

- (1) Jacques Chirac aura 62 ans, mardi. Ou plutôt, il n'aura que 62 ans mardi, considération sur l'âge du capitaine qui n'est pas sans importance et qu'il convenait de souligner à diverses intentions. (*Le Monde*, 29/11/1994)
- (2) Suite de quoi, routine administrative, Pastor demande par téléphone à un certain Caregga d'aller appréhender le nommé Arnaud Le Capelier. (D. Pennac, *La Fée carabine*)
- (1') Jacques Chirac aura 62 ans, mardi. Ou plutôt, il n'aura que 62 ans mardi. Considération sur l'âge du capitaine qui n'est pas sans importance et qu'il convenait de souligner à diverses intentions.
- (2') [[...] suite de quoi/Suite de quoi,] routine administrative. Pastor demande par téléphone à un certain Caregga d'aller appréhender le nommé Arnaud Le Capelier.

Il s'agit de constructions très mobiles, décrites, selon les approches, comme *adpropositionnelles*, *exophrastiques*, ou encore *incidentes à la phrase*. On peut noter que le degré d'intégration syntaxique des segments détachés est ici plus faible que celui des constructions à support actanciel : (i) ces segments ne peuvent occuper la position de foyer d'une phrase clivée, (ii) ils ne sont pas affectés par la portée de la négation du verbe principal, (iii) ils sont régis par la modalité assertive et ne sont pas compatibles avec l'injonction ou l'interrogation.

En **position frontale (ouverture d'énoncé)** le segment détaché, qui révèle une analogie de fonctionnement avec les adverbes de phrase, ne présente pas, contrairement aux constructions à support actanciel, le comportement thématique de point d'ancrage informationnel ouvert sur le contexte verbal précédent, car il ne véhicule aucune information donnée. Il s'agit d'un segment assertif, thétique, opérant dans le texte un décrochage métadiscursif, et qui n'est bien sûr pas sélectionné par le groupe thématique de la phrase où il apparaît.

La **structure quasi autonome** de tels segments, autrement dit leur **dimension propositionnelle**, est en outre confirmée par leur très accessible **réécriture phrastique** et par la **segmentation graphique isolante** à laquelle ils se prêtent, comme l'indiquent les paraphrases en prime. Manifestement, **on n'est pas sur le terrain de la prédication seconde propre à l'apposition**. On est dans un autre espace syntaxique.

5.3.2. *Constructions détachées sans rappel*

La séquence (3), empruntée à M.-J. Reichler-Béguelin, illustre un des cas où **aucun morphème ne vient rappeler dans la phrase le référenciateur (ou contrôleur référentiel) du segment détaché**. Il s'agit d'une configuration qui présente l'intérêt de souligner les problèmes posés par la notion de phrase graphique. Cette organisation syntaxique se signale entre autres par la présence d'une tête participiale, et adopte d'ailleurs un mode de fonctionnement informationnel identique à celui des **subordonnées participiales placées en position frontale** :

- (3) Lorsque nous lui avons proposé de se laver, elle est entrée sous la douche avec ses habits comme si elle n'en avait jamais pris! Une fois déshabillée, nous avons été choqués. (*L'Illustré*, 11/11/ 1992)

Si aucun rappel du référenciateur ne s'observe dans la phrase graphique, **le rappel est toutefois réalisé en amont par les pronoms et déterminants personnels**. Ce qui fait une notable différence avec les séquences (1) et (2), et semble réduire d'autant l'autonomie prédicative du segment détaché, car une forme de dépendance morphosyntaxique apparaît bel et bien dans ces tours.

Le fait que le référenciateur ne soit pas représenté dans le groupe souligné accroît donc la dépendance du segment à l'égard du contexte d'amont, mais sans autoriser pour autant un rattachement graphique à ce contexte. Il n'y a donc pas ici, à proprement parler, de neutralisation du mécanisme d'incidence, qui caractérise l'apposition. On observe seulement qu'il ne coïncide pas avec la phrase graphique.

On ne peut envisager ici, semble-t-il, une segmentation qui ferait du groupe détaché un isolat, pas plus qu'on ne peut envisager une intégration graphique de ce groupe au contexte de gauche.

Le lecteur est amené par la segmentation graphique à lire le segment détaché comme un constituant de la phrase, tout en lui conférant interprétativement un tout autre statut.

5.3.3. *Constructions obliques*

On peut appeler *obliques* des constructions appositives qui, contrairement aux configurations les plus répandues, dites *standard*, présentent **une asymétrie produisant un compactage référentiel avec la séquence qui précède**, ou plus largement avec l'environnement contextuel.

Dans la structure standard, le référenciateur du segment détaché est intégralement couvert par la référence du segment support, c'est-à-dire, dans le cas des constructions frontales, par le groupe sujet. Dans la structure oblique ou asymétrique (généralement en position frontale), le référenciateur du segment détaché, soit n'est que partiellement couvert par la référence du constituant sujet (l'instanciation se fait par un déterminant personnel), soit n'est que partiellement couvert par la référence du segment objet, voire par un groupe circonstanciel (l'instanciation se fait par un déterminant ou un pronom personnels).

Retenons simplement que **dans la construction oblique le référenciateur du terme détaché est rendu implicite.**

Le phénomène apparaît, entre autres, lorsqu'il y a un **conflit d'incidences entre plusieurs unités à l'intérieur d'un groupe détaché en position frontale**, généralement participial, ce que marquent les morphèmes flexionnels. Par exemple, une première unité est incidente à un constituant du contexte gauche, extérieur à la phrase graphique, tandis que la ou les autres unités du segment détaché manifestent une incidence commune à un constituant intégré à la phrase graphique :

- (4) Ils s'en allèrent par les allées où le corbillard avait passé.
Arrivés devant la grille fermée et le pavillon du portier, Fauchelevent, qui tenait à sa main la carte du fossoyeur, la jeta dans la boîte, le portier tira le cordon, la porte s'ouvrit, ils sortirent (V. Hugo, *Les Misérables*).
- (5) Pour moi, j'étais le commencement, le milieu et la fin ramassés en un tout petit garçon déjà vieux, déjà mort, *ici*, dans l'ombre, entre des piles d'assiettes plus hautes que lui et

dehors, très loin, au grand soleil funèbre de la gloire. J'étais le corpuscule au début de sa trajectoire et le train d'ondes qui reflue sur lui après s'être heurté au butoir d'arrivée. Rassemblés, resserré, touchant d'une main ma tombe et de l'autre mon berceau, je me sentais bref et splendide, un coup de foudre effacé par les ténèbres (J.-P. Sartre, *Les Mots*).

On a donc affaire à **un segment qui est disparate sur le plan morphosyntaxique**. Mais l'intérêt du phénomène réside surtout dans le fait que **les frontières graphiques de la phrase ne sont pas en coïncidence avec le fonctionnement référentiel et l'organisation de l'énoncé**.

Phénomène également observable dans ces trois séquences :

(6) Arrivée à son apogée, Napoléon n'y fit pas même une halte; ce fut pendant les deux années que je passai en dehors des affaires que le principe de son déclin, d'abord inaperçu, se décela. (J. Fouché, *Mémoires*)

(7) Non loin de la lisière le berger, son livre sur les genoux, relève parfois le nez pour surveiller son troupeau et faire un signe au chien puis se replonge dans sa lecture. Vieux livre trouvé chez un brocanteur, un cerveau d'aujourd'hui y serait mal à l'aise tant les matières s'entremêlent, commentaires sur telle oeuvre de Virgile, développements sur les travaux agrestes, rapports plus ou moins obscurs avec tel passage des Évangiles, considérations sur la physique, la médecine et la philosophie de l'époque, citations en latin que le berger ne saurait traduire. (R. Pinget, *L'Apocryphe*)

(8) Ingénieur, votre connaissance des protocoles GSM/GPRS et du monde des mobiles (développement - intégration), votre pratique de la langue anglaise, accompagnent votre souhait d'avoir une vue globale du produit. (*Le Point*, 2/6/2000)

L'obliquité de la construction en (6) résulte d'une configuration textuelle gouvernée par ce que la rhétorique classique appelait l'**expolition**, c'est-à-dire, ici, **une information redondante**, que divers prédicats ont la charge de maintenir active sur plusieurs paragraphes, et qui peut être ainsi résumée : *une fois parvenu au sommet de sa puissance, Napoléon, dévoré d'une rage de conquêtes, ne sut pas mettre un terme à sa volonté de domination, ce qui provoqua le déclin de l'Empire*.

Le prédicat détaché *Arrivée à son apogée* est donc contrôlé par un référenciateur saillant dans la mémoire discursive (la puissance de Napoléon), qu'un clitique en position de circonstant (« n'y fit pas même ») suffit à instancier dans la prédication principale.

TEXTE 18

SAILLANCE

Franck NEVEU, 2000,
*Lexique des notions
linguistiques*, Nathan,
p. 100.

Nous soulignons en
gras.

La notion de saillance est employée en sémantique du discours pour décrire le statut de **centralité de certains référents dans la conscience de l'énonciateur**. Un référent est saillant s'il s'impose à l'attention. Certaines entités représentées dans le discours sont pensées comme plus centrales ou plus pertinentes que d'autres; elles jouissent par conséquent d'une **accessibilité référentielle** plus importante. On peut distinguer une **saillance locale** et une **saillance cognitive**. Un référent est saillant localement s'il vient d'être évoqué et qu'il est encore présent dans la conscience de l'énonciateur, ou bien si, dans la situation de communication, il s'impose à l'attention des interlocuteurs par ses propriétés perceptives (visuelle, auditive, olfactive, etc.). Un référent est saillant cognitivement s'il relève de connaissances ou de représentations conceptuelles qui sont présumées partagées par l'énonciateur et par le destinataire du discours. La notion de saillance est particulièrement utile pour décrire le fonctionnement des anaphores. Par exemple, les anaphores associatives, qui présupposent que leur référent est identifiable alors qu'il n'a pas été mentionné dans le discours (ex. *On est arrivé dans un village, l'église était fermée*) reposent sur le phénomène de saillance cognitive.

Obliquité du même ordre en (7), séquence dans laquelle l'instanciation du référenciateur du groupe détaché est réalisée dans les mêmes conditions morphosyntaxiques (« y serait mal à l'aise »).

On note toutefois ici que le prédicat second, à tête nominale, marque une **redénomination caractérisante** d'un segment précédent (« son livre sur les genoux »), et qu'il manifeste tout à la fois une aptitude au rattachement (après virgule) à la phrase graphique précédente, et une aptitude à la segmentation isolante (entre points).

Quant à (8), structure fréquente dans les annonces d'emplois, il s'agit d'un cas où l'asymétrie entre l'apport détaché et son support (lequel n'est qu'un relais du référenciateur du segment détaché) semble facilitée par la présence dans le contexte de la mention du profil du poste (« **INGÉNIEURS VALIDATION [RÉF. VAL]** »).

5.3.4. *Constructions standard*

Les constructions standard sont représentées par les séquences (9)-(15).

- (9) ROGER DUROURE, ancien député (PS) des Landes, est mort dimanche 31 décembre 2000 à l'hôpital de Dax. (*Le Monde*, 5/1/2001)
- (10) TANAQUIL LE CLERCQ, ancienne danseuse étoile américaine, est morte dimanche 31 décembre 2000 dans un hôpital new-yorkais. (*Le Monde*, 5/1/2001)
- (11) JULIUS EPSTEIN, scénariste américain, coauteur de Casablanca, de Michael Curtiz, est mort samedi 30 décembre 2000 à Los Angeles. (*Le Monde*, 5/1/2001)

La position droite du segment détaché révèle ici clairement que **l'énonciateur tient pour réduite l'accessibilité référentielle du contrôleur**, quel que puisse être par ailleurs le degré de notoriété du défunt. Notoriété nécessairement induite par la simple mention du décès dans une rubrique nécrologique. Le référent du nom propre en majuscules (en gras, dans le quotidien) n'a fait l'objet d'aucune introduction préalable dans le discours. Un carré ouvrant la séquence vient d'ailleurs généralement signaler au lecteur qu'il n'a pas à chercher une quelconque antécédence de ce référent dans l'environnement linguistique.

Cette fonction informationnelle de la place du groupe détaché est largement corroborée par d'autres configurations. Ainsi, en (12) et (13), **la position frontale du détachement marque une forte accessibilité référentielle**, donnée à comprendre par la présence d'un anaphorique en fonction de support (*il*), qui sert de relais au référenciateur du segment en question :

- (12) Paul Broca (1824-1880) et l'anthropologie physique. Fondateur de l'Ecole d'anthropologie de Paris, il s'appuie sur l'analyse des races et sur la craniologie. (*Sciences humaines*, déc. 2000, janv.- fév. 2001)
- (13) Théodule Ribot (1839-1916). Professeur au Collège de France, il fonde la psychopathologie en France [...]. (*Sciences humaines*, déc. 2000, janv. - fév. 2001)

L'identité du référent est dans les deux cas fournie en début de séquence par la mention titre du nom propre.

Quant à la séquence (14), elle affiche un détachement frontal associé à un support référentiellement autonome (« Robert Crumb »). Ce qui réunit dans un

même énoncé et dans une même sphère actancielle un marquage de forte accessibilité référentielle (la position frontale du segment détaché) et un marquage d'accessibilité faible (le support formé d'un nom propre) :

- (14) Tapis rouge à Crumb et Uderzo. Surnommé le « Bruegel de la bulle » par le Times, créateur de Fritz The Cat et de Mr Natural, Robert Crumb est le président du XXVII^e Festival de la BD. (*Le Figaro*, 26/1/2000)

Dans ce type de séquence, très répandu dans les textes de presse, on observe en fait que le référenciateur du segment détaché, bien qu'en fonctionnement autonome dans sa position de support (« Robert Crumb »), a déjà été introduit textuellement dans un titre, qu'accompagne parfois une représentation iconographique.

Se confirme ainsi nettement **la volonté chez l'énonciateur d'éviter le placement en position frontale d'un segment détaché lorsque le contrôleur référentiel du segment n'est pas saillant**. Se confirme également la corrélation entre le placement d'un terme détaché en position frontale et la volonté de l'énonciateur d'inscrire dans le discours **une présomption de notoriété du référent**.

Ce que cette séquence fait encore mieux ressortir :

- (15) Otan : de la patience et des bombes

[...]

Chassé de Pristina, le quotidien "Koha Ditore" renaît en Macédoine (*Le Monde*, 27/4/99 : titres de première page)

Il s'agit d'un titre de première page, situé au-dessous d'un article intitulé « Otan : de la patience et des bombes », où se manifeste une tension entre deux univers de connaissance, fréquente dans l'écrit journalistique contemporain.

La frontalité du détachement marque l'univers du connu (« on en parle ») : le segment détaché évoque la guerre au Kosovo, qui fait l'essentiel de l'actualité du quotidien, et qui est introduite dans la mémoire discursive par le titre principal de la première page.

La présomption d'accessibilité du référenciateur est donc ici marquée tout à la fois par antécédence et par connaissance partagée. Le segment support marque, quant à lui, l'ajustement informatif indispensable à ces représentations mentales préalables, et la nécessité d'un référenciateur explicite et non ambigu.



Franck NEVEU
Professeur de Linguistique française
à l'Université de Paris-Sorbonne (UFR Langue française)

Directeur de l'Institut de Linguistique Française
(CNRS, FR 2393)

Si l'on en vient ainsi à introduire dans le discours comme connu, un actant qui pour la grande majorité des lecteurs français ne l'est vraisemblablement pas (« le quotidien “Koha Ditore” ») **c'est qu'il s'agit moins, au plan communicationnel, de pointer sur un référent que d'évoquer, voire de construire, un espace cognitif consensuel.**

6. Ambiguïtés syntaxiques et prédicatives en français moderne

6.1. Définir l'ambiguïté

Cette section a pour objectif d'évoquer la problématique de l'ambiguïté en syntaxe, et plus particulièrement les **difficultés d'interprétation** liées d'une part à la **segmentation** et à la **caractérisation des structures syntagmatiques**, d'autre part à l'**identification de relations prédicatives sous-jacentes**. Les exemples qui suivent sont pour la plupart empruntés à Catherine Fuchs (*Les Ambiguïtés du français*).

TEXTE 19

AMBIGUÏTÉ

Nous dirons qu'une expression linguistique (qu'il s'agisse d'une unité morphologique ou lexicale ou d'une construction syntaxique) est effectivement ambiguë :

Catherine FUCHS,
1996, *Les Ambiguïtés
du français*, Ophrys, p.
41.

- si cette expression donne lieu à une **pluralité d'interprétations** (disjointes et mutuellement exclusives) dans un contexte dont la taille est spécifiée ; s'il s'agit du contexte de la phrase, l'ambiguïté doit perdurer jusqu'à la fin du décodage de la phrase ;
- si la pluralité de représentations qui, à un niveau donné de l'analyse linguistique, se trouve associée à l'expression pour rendre compte de l'ambiguïté épinglée, se retrouve aux niveaux d'analyse supérieurs ;
- si l'ambiguïté de l'unité est vérifiée dans la structure où elle apparaît ; et inversement si l'ambiguïté de la construction est vérifiée avec les unités qui l'instancient.

Lorsqu'une (ou plusieurs) de ces conditions n'est pas vérifiée, nous dirons que l'ambiguïté est **seulement virtuelle**. Parler d'ambiguïté virtuelle revient à considérer qu'une telle ambiguïté est épinglée par **une analyse linguistique partielle**, qui ne met en œuvre qu'un sous-ensemble des connaissances sur la langue, ou qui ne travaille que sur une partie tronquée du contexte linguistique envisagé ; et donc qu'une telle ambiguïté peut être levée dans le cadre d'une analyse linguistique plus complète. **L'ambiguïté virtuelle n'est donc pas une illusion, c'est une configuration provisoire construite à un moment donné de l'analyse interprétative**, mais qui est appelée à disparaître dans la suite de cette analyse, pour autant que celle-ci peut être menée jusqu'à son terme à l'aide des seules connaissances de la langue.

Nous soulignons en gras.

6.2. Aspects de l'ambiguïté syntaxique

L'ambiguïté syntaxique apparaît **au niveau de la structuration de la phrase en constituants fonctionnels hiérarchisés**. Elle pose des problèmes d'interprétation de l'énoncé liés à la segmentation et à la caractérisation des structures syntagmatiques. On énumère ci-dessous, au moyen d'une série d'exemples, quelques-unes des principales configurations génératrices d'ambiguïtés syntaxiques en français moderne

6.2.1. Délimitation des phrases et des propositions

À l'écrit, la ponctuation désambiguïse fréquemment l'énoncé. Son absence, ou sa rareté, suscite des difficultés d'interprétation liées à la segmentation de la phrase en propositions :

Quant à la réforme fiscale, on se demande qui en veut vraiment : « Les élus en parlent tant qu'ils n'ont pas à la voter » a dit le ministre. [les élus en parlent tant (= tellement), qu'ils.../les élus en parlent, tant qu'ils... (aussi longtemps qu'ils...)]

6.2.2. Hiérarchisation des syntagmes

L'interprétation d'une structure syntaxique suppose une délimitation des constituants de cette structure. C'est la délimitation des syntagmes qui permet d'identifier leur mode de rattachement dans l'énoncé. Bien des configurations font apparaître plusieurs points de rattachement syntagmatique possibles. Ce qui est un facteur d'ambiguïté.

6.2.2.1. Le rattachement des syntagmes prépositionnels (SPrep) et des adverbes

- Rattachement à un nom ou à un verbe :

*Marie a rapporté un vase de Chine. [a rapporté [un vase de Chine]] = rattachement au nom (*vase*) ; [a rapporté un vase [de Chine]] = rattachement au verbe (*a rapporté*)*

- Rattachement à un adjectif ou à un verbe + adjectif :

*Les représentants d'associations sont repartis satisfaits de la mairie. [satisfaits de la mairie, ils sont repartis] = rattachement à l'adjectif (*satisfaits*) ; [de la mairie, ils sont repartis satisfaits] = rattachement au groupe verbe + adjectif (*sont repartis satisfaits*)*

- Rattachement possible à un SPrep/adverbe ou à un prédicat verbal :

Écoutez bien cette musique, que nous entendons pour la première fois aujourd'hui. [que nous entendons pour la première fois de la journée] = rattachement à l'adverbe de droite (*aujourd'hui*) ; [que, aujourd'hui, nous entendons pour la première fois] = rattachement au verbe (*entendons*)

- Rattachement possible à deux supports de nature verbale :

V+V+SPrep *Il a dit qu'il donnerait son avis par fax.* [ce qu'il a dit, c'est qu'il donnerait son avis par fax] = rattachement à un seul support verbal (*donnerait*) ; [ce qu'il a dit par fax, c'est qu'il donnerait son avis] = rattachement à deux supports verbaux (*dit, donnerait*)

V+SPrep+V *Elle voudrait bien comprendre.* [voudrait [bien comprendre] = rattachement au verbe 2 (*comprendre*) ; [[voudrait bien] comprendre] = rattachement au verbe 1 (*voudrait*)

V+et+V+SPrep *Il est venu et il est reparti avec tristesse.* [il est venu, et c'est avec tristesse qu'il est reparti] = rattachement au verbe 2 ; [c'est avec tristesse qu'il est venu et qu'il est reparti] = rattachement aux verbes 1 et 2 coordonnés

- Rattachement possible à deux supports de nature nominale :

N+SPrep+SPrep *Voici un message sur le budget du ministre.* [message du ministre] = rattachement au nom 1 ; [budget du ministre] = rattachement au nom 2 (noyau nominal du SPrep 1)

N+et+N+SPrep *Moules marinières et frites à volonté.* [moules à volonté] = rattachement au nom 2 ; [moules et frites à volonté] = rattachement aux noms 1 et 2 coordonnés

- Rattachement possible à deux SPrep :

C'est le piano du père d'Alexandre et de Bastien. [le piano de celui qui est à la fois le père d'Alexandre et de Bastien] = coordination par *et* des deux SPrep adjacents (*d'Alexandre et de Bastien*) ; [le piano qui est à la fois celui du père d'Alexandre et celui de Bastien] = coordination par *et* d'un SPrep complexe (*du père d'Alexandre*) et d'un SPrep simple (*de Bastien*)

6.2.2.2. *Le rattachement des syntagmes adjectivaux (SAdj)*

- Rattachement à un nom ou à un verbe :

Ce produit vous aide à conserver votre teint frais. [conserver [votre teint frais]] = rattachement au nom (*teint*) ; [conserver frais votre teint] = rattachement au verbe (*conserver*)

- Rattachement possible à deux noms :

N+Prép.+N+Adj.(ou relative) *Un marchand de drap anglais.* [marchand de [drap anglais]] = rattachement au nom 2 (*drap*); [marchand de drap [anglais]] = rattachement au nom 1 expansé (*marchand de drap*)

N+et+N+Adj. (ou relative) *J'ai vu un père et un enfant très heureux.* [un père et [un enfant très heureux]] = rattachement au nom 2 (*enfant*); [un père et un enfant [très heureux]] = rattachement aux noms 1 et 2 coordonnés

N+Prép.+N+Adj.+et+Adj. *J'ai vu des poissons de couleurs variées et absolument extraordinaires.* [poissons [de couleurs variées et extraordinaires]] = rattachement au nom 2 (*couleurs*) ; [poissons de couleurs variées [et extraordinaires]] = rattachement à distance au nom 1 (*poissons*) : l'usage du coordonnant *et* n'est qu'une commodité syntagmatique liée au volume de l'expansion

6.2.2.3. *Le rattachement des syntagmes nominaux (SN)*

- Rattachement à un verbe ou à un nom :

Le président de la République, M. Chirac, et le premier ministre se sont rencontrés. [le président [M. Chirac [et le premier ministre [se sont rencontrés]]]] = série énumérative à 3 places correspondant à 3 entités distinctes (coordination de 3 SN : M. Chirac n'est pas le président); [le président, M. Chirac, [et le premier ministre [se sont rencontrés]]] = M. Chirac est une expansion du nom 1 (coordination de 2 SN)

- Rattachement possible à deux verbes coordonnés :

Au zoo, on voit un lion qui terrifie les promeneurs et de petites antilopes. [on voit un lion qui terrifie [les promeneurs et de petites antilopes]] = rattachement au verbe 2 (*terrifie*) ; [on voit un lion qui terrifie les promeneurs [et de petites antilopes]] = rattachement au verbe 1 (*voit*)

6.2.3. Identification de la nature des propositions

La configuration des énoncés peut entraîner des problèmes de caractérisation syntaxique, notamment des problèmes qui ont trait à la nature des propositions.

- Distinction subordonnée relative/subordonnée interrogative indirecte :

J'ai demandé au monsieur qui habitait là. [relative : demander quelque chose au monsieur qui habitait là] ; [interrogative : demander au monsieur : qui est-ce qui habite là ?]

- Distinction subordonnée circonstancielle/subordonnée interrogative indirecte :

Écrivez-moi si vous comptez venir. [au cas où vous compteriez venir, écrivez-moi : conditionnelle] ; [écrivez-moi si oui ou non vous comptez venir : interrogative]

6.2.4. Identification de la fonction des syntagmes

Une marque grammaticale peut correspondre à plusieurs fonctions syntaxiques (polysémie des unités grammaticales). De même, une place dans la chaîne peut être occupée par des constituants ayant une fonction différente.

6.2.4.1. Marques fonctionnellement ambiguës

Venez vous mesurer à la Cité des Sciences. [se mesurer à + objet indirect = rivaliser avec] ; [se mesurer + complément de lieu = mesurer sa taille quelque part] : **ambiguïté après préposition entre un complément essentiel et un complément circonstanciel**

6.2.4.2. Places fonctionnellement ambiguës

Quel auteur cite ce conférencier ? [quel est l'auteur qui cite ce conférencier ? : *quel auteur* = sujet, *ce conférencier* = objet] ; [quel auteur ce conférencier cite-t-il ? : *quel auteur* = objet, *ce conférencier* = sujet] : ambiguïté en propositions interrogatives partielles

Chaque jour grandissait sa renommée. [chaque jour faisait grandir sa renommée] = *chaque jour* = sujet, *sa renommée* = objet, *grandir* = verbe en emploi transitif ; [chaque jour, sa renommée grandissait] = *chaque jour* = circonstant, *sa renommée* = sujet, *grandir* = verbe en emploi intransitif : **ambiguïté des constructions déclaratives avec un circonstant initial**

6.3. Aspects de l'ambiguïté prédicative

L'ambiguïté prédicative est liée à la **structuration de la phrase en « propositions sous-jacentes »**. Son étude suppose que l'on dépasse les faits de dépendance syntaxique produits par la linéarisation des groupes. Le domaine de l'analyse est donc ici tout à la fois syntaxique et sémantique, puisqu'il s'agit, pour interpréter un énoncé, de rétablir une relation prédicative (argument, prédicat, circonstant), qui n'apparaît pas en surface.

6.3.1. Identification des prédicats et des arguments

6.3.1.1. Difficulté d'identification des prédicats

C'est lui qui a fait la cuisine. [qui a cuisiné] = *faire* : verbe support de prédication nominale (figement : *faire la cuisine*) ; [qui a peint ou décoré la cuisine] = *faire* : verbe transitif + objet (*cuisine*)

6.3.1.2. Difficulté d'identification des arguments

Cette construction lui déplâit. [le fait que l'on procède à cette construction lui déplâit] = le premier argument de *déplaire* est occupé par l'ensemble d'une relation prédicative à rétablir (que x construise y) ; [le bâtiment qui est construit lui déplâit] = le premier argument de *déplaire* est occupé par le seul objet du prédicat construire, dans son lien au reste de la relation prédicative (le y qui est construit par x) : **l'ambiguïté est liée à une nominalisation**

6.3.2. Restitution des arguments

6.3.2.1. Constructions infinitives

- Être +Adj.+ Prép.+infinitif

Le prisonnier des cannibales était prêt à manger. [prêt à manger quelque chose] = *prisonnier* est l'agent du verbe *manger* et le premier argument du prédicat « manger » ; [prêt à être mangé] = *prisonnier* est le patient du verbe *manger* (agent *les cannibales*) et deuxième argument du prédicat « manger »

- Faire+infinitif

Faites-le voir. [faites qu'il voie] = *le* est l'agent du verbe *voir*, et le premier argument du prédicat correspondant ; [faites qu'on le voie] = *le* est le patient du verbe *voir*, et le second argument du prédicat correspondant

- *Faire*+Infinitif+N+à+N

J'ai fait faire une robe à Marie. [j'ai fait faire une robe par Marie] = *Marie* est le premier argument du prédicat « faire » ; [j'ai fait faire une robe pour Marie] = *Marie* est le troisième argument du prédicat « faire »

- N+V+à+N+de+Infinitif

Jean propose à Marie d'aller au cinéma. [Jean propose à Marie que lui (Jean) aille au cinéma] = *Jean* est le premier argument du prédicat « aller au cinéma » ; [Jean propose à Marie qu'elle (Marie) aille au cinéma] = *Marie* est le premier argument du prédicat « aller au cinéma » ; [Jean propose à Marie qu'ils (Jean et Marie) aillent au cinéma] = *Jean* et *Marie* sont le premier argument du prédicat « aller au cinéma »

6.3.2.2. *Nominalisations* (N_1 de N_2)

la crainte des ennemis [les ennemis craignent quelque chose] = *ennemis* est le premier argument du prédicat « craindre » (génitif subjectif) ; [on craint les ennemis] = *ennemis* est le second argument du prédicat « craindre » (génitif objectif)

6.3.3. *Restitution des prédictions*

6.3.3.1. *Constructions elliptiques*

- Comparaisons quantitatives :

Claire admire Bastien autant que Juliette. [autant que Juliette admire Bastien] = *Juliette* est interprété comme le premier argument d'une seconde relation prédictive, mais restituée « x admirer Bastien » (Claire admire Bastien/comparatif/Juliette admire Bastien); [autant que Claire admire Juliette] = *Juliette* est interprété comme le second argument d'une seconde relation prédictive, mais restituée « Claire admirer x » (Claire admire Bastien/comparatif/Claire admire Juliette)

- Comparaisons qualitatives :

Je vous traite comme son fils. [comme mon fils vous traite] = *mon fils* est le premier argument d'une seconde relation prédictive, mais restituée « x vous traiter » (je vous traite/comparatif/mon fils vous traite) ; [comme je traite mon fils] = *mon fils* est le second argument d'une seconde relation

prédicative, mais restituée « je traiter x » (je vous traite/comparatif/je traite mon fils)

- Comparaisons temporelles :

Je l'ai vu avant toi. [avant que tu ne le voies] : *toi* est le premier argument d'une seconde relation prédicative, mais restituée « x voir lui » (je l'ai vu/comparatif d'antécédence/tu l'as vu) ; [avant que je ne te voie] = *toi* est le second argument d'une seconde relation prédicative, mais restituée « je voir x » (je l'ai vu/comparatif d'antécédence/je t'ai vu)

6.3.3.2. Constructions réduites

- Verbes d'attitude propositionnelle (*juger, croire, trouver, etc.*)+N+Adj. :

Le magistrat juge les enfants coupables. [juge les enfants qui sont coupables] = réduction de subordonnée relative (*coupable* est en fonction d'épithète) ; [juge que les enfants sont coupables] = réduction de subordonnée complétive (*coupable* est en fonction d'attribut du complément d'objet)

- Constructions attributives :

Claire a quitté Bastien en pleine déprime. [Claire, qui était en pleine déprime, a quitté Bastien] = *en pleine déprime* est incident au sujet (*Claire*), et donc attribut de ce sujet ; [Claire a quitté Bastien, qui était en pleine déprime] = *en pleine déprime* est incident à l'objet (*Bastien*), et donc attribut de cet objet

- Constructions appositives :

Claire voit partir, l'air hagard, son meilleur ami. [Claire, qui a l'air hagard, voit partir son meilleur ami] = *l'air hagard* est incident au sujet (*Claire*) ; [Claire voit partir son meilleur ami, qui a l'air hagard] = *l'air hagard* est incident à l'objet (*son meilleur ami*)

6.3.4. Restitution de l'incidence des circonstants

6.3.4.1. Conflits d'incidences à l'intérieur de la prédication

- Interrogations partielles à circonstant initial :

Quand as-tu affirmé que Paul était mort ? [tu as affirmé quand que Paul était mort ?] = *quand* est incident au prédicat principal « toi affirmer » ; [Tu as affirmé que Paul était mort quand ?] =

quand est incident au prédicat de la complétive emboîtée « Paul mourir »

- Relatives ou interrogatives indirectes dont le support est un circonstant :

Montre-moi où/à quel endroit/quel est l'endroit où tu as dit qu'il fallait chercher. [l'endroit de ta déclaration selon laquelle il fallait chercher] = incidence au prédicat de la relative ou de l'interrogative ; [l'endroit de la recherche nécessaire, selon tes dires] = incidence au prédicat de la complétive enchâssée dans la relative ou dans l'interrogative

6.3.4.2. Incidence intra ou extra-prédicative

Paul parle simplement. [Paul parle d'une façon simple] = incidence intra-prédicative (*simplement* est un adverbe de manière) ; [il y a simplement que Paul parle] = incidence extra-prédicative (*simplement* est un adverbe de phrase)

Il a clairement manifesté son désaccord. [il manifesté son désaccord d'une façon claire] = incidence intra-prédicative (*clairement* est un adverbe de manière) ; [il est clair qu'il a manifesté son désaccord] = incidence extra-prédicative (*clairement* est un adverbe de phrase)

7. *Approches de la sémantique phrastique*

On ne saurait évoquer les structures de la phrase en français moderne sans aborder quelques-uns des problèmes posés par la sémantique phrastique.

7.1. Sens phrastique et signification énonciative

Pour approcher la question de la sémantique phrastique, il convient, comme cela a été fait plus haut, d'opposer la notion de phrase à celle d'énoncé.

Sur ce point, on se contentera de rappeler que la phrase est une entité abstraite, virtuelle, constituant la matrice linguistique de l'énoncé; isolée de tout cadre contextuel et de tout entourage verbal, elle est en quelque sorte en attente d'actualisation.

Fragment d'expérience, l'énoncé est, quant à lui, une structure linguistique actualisée par une situation d'énonciation particulière.

Cette distinction radicale permet d'opposer le **sens phrastique** (qui peut être défini, dans une perspective logique, par les relations de vérité entre les phrases, il est donc prévisible et calculable) à la **signification énonciative** (dépendante de situations discursives fort variables). On illustrera cette opposition en prenant appui sur les travaux de Robert Martin (*Pour une logique du sens*).

Soit les phrases :

- a) *La neige a cessé de tomber.*
- b) *Il ne neige plus.*
- c) *Le téléphone sonne.*

On observe tout d'abord qu'elles satisfont à deux critères fondamentaux de l'intelligibilité phrastique :

- le **critère lexico-sémantique** (les unités de sens employées relèvent du lexique de la langue française, et leur combinaison est intelligible puisqu'elle ne contrevient pas aux règles de la cohérence sémique) ;
- le **critère grammatical** (les règles phonologiques, morphologiques et syntaxiques de la langue française sont respectées).

Si l'on cherche à déterminer les relations logiques entre ces trois phrases, on établira sans difficulté l'indépendance de la phrase *c* à l'égard des phrases *a* et *b* (ou l'absence de relation logique entre *c* et *a/b*). En revanche, les phrases *a* et *b* présentent une relation d'équivalence logique, c'est-à-dire une relation linguistique de paraphrase, indépendamment de tout ancrage contextuel (**paraphrase sémantique**). Et cette équivalence est accessible à tout usager de la langue. Toutefois, dans un contexte particulier, les phrases *a* ou *b* pourront être employées pour signifier, par exemple, qu'il est possible de se promener. Au plan linguistique, on ne saurait prévoir la relation entre *Il ne neige plus* et « on peut se promener ». Cette relation ne peut être établie que dans le cadre d'une situation énonciative spécifique.

En dépit de leur différence sémantique notable, les énoncés *Il ne neige plus* et *On peut se promener* sont unis par une relation de paraphrase. Mais il s'agit d'une **paraphrase pragmatique** (du grec *pragma*, « action »), c'est-à-dire situationnelle. L'énoncé *Il ne neige plus* peut en effet produire dans le cadre d'un échange conversationnel une conséquence qui n'est pas explicitement formulée, en raison de son caractère d'évidence pour les partenaires de l'échange en question.

TEXTE 20

PARAPHRASE

Dans le vocabulaire courant, la paraphrase désigne la reformulation sans valeur explicative d'un énoncé ou d'un texte. En linguistique, la notion se définit comme la **reformulation d'une phrase mise en oeuvre pour dégager le sens d'un constituant ou d'un ensemble de constituants**. Il s'agit donc d'une manipulation linguistique, qui présuppose dans la phrase, indépendamment de la situation d'énonciation, un **invariant sémantique**. Ainsi, **deux phrases peuvent-elles être tenues pour paraphrastiques si elles manifestent les mêmes conditions de vérité**. La paraphrase peut être réalisée au moyen de certaines substitutions (synonymiques, connotatives, périphrastiques, lexico-syntaxiques) : ex. *Il a fini son travail* peut être paraphrasé par « Il a terminé son travail », *Il a du travail* par « Il a du boulot » *Les bacheliers peuvent s'inscrire à l'examen* par « Les titulaires du baccalauréat peuvent s'inscrire à l'examen », *Il ne boit plus* par « Il a cessé de boire », *Des valises bloquent la porte* par « La porte est bloquée par des valises », etc. Elle y sert fréquemment à identifier les **ambiguïtés**. Ainsi, la phrase *J'ai fait porter les fleurs à Marie* est-elle susceptible de recevoir deux paraphrases sémantiquement distinctes, ce qui atteste sa plurivocité : « J'ai fait porter les fleurs à Marie par quelqu'un » et « J'ai obligé Marie à porter les fleurs » (exemples empruntés à Catherine Fuchs, *Les Ambiguïtés du français*). La paraphrase est également exploitée

Franck NEVEU, 2000,
*Lexique des notions
linguistiques*, Nathan,
pp. 76-77.

Nous soulignons en gras.

en lexicographie, **les mots qui forment les entrées des dictionnaires étant généralement définis par un ensemble de paraphrases correspondant à autant d'acceptions du terme.** Enfin, en marge de la paraphrase linguistique au sens strict, qui repose sur une approche explicite du sens, et qui n'est pas soumise au contexte situationnel, on distingue une paraphrase pragmatique, qui repose sur une approche implicite (ou dérivationnelle) du sens, et dont la validité est nécessairement subordonnée au repérage de l'intention de communication qui est à l'origine du message : ex. *Il pleut* (paraphrase linguistique : « La pluie tombe »; paraphrases pragmatiques possibles selon les contextes : « On ne sort pas », « Ferme la fenêtre », « Il faut rentrer le linge », etc.). Linguistiquement, rien ne permet de prévoir la relation entre *Il pleut* et « On ne sort pas », « Ferme la fenêtre », ou « Il faut rentrer le linge ». Cette relation ne peut s'établir que dans le cadre d'une situation énonciative particulière.

La relation de paraphrase sémantique peut être ainsi tenue pour stable et nécessaire, et la relation de paraphrase pragmatique pour variable et contingente. Ce qui conduit à distinguer en linguistique une composante sémantique et une composante pragmatique.

TEXTE 21

SÉMANTIQUE VERSUS PRAGMATIQUE

Robert MARTIN,
1992, *Pour une
logique du sens*, PUF,
p. 16.

Seul le **contexte** rend équivalents ce que l'on dit (*C'est grand chez toi*) et ce que l'on « veut dire » (*Tu pourrais me loger*). Grande est la distance sémantique qui sépare de tels énoncés. Impossible de confondre ce lien pragmatique, labile et contingent, avec le lien nécessaire, invariant, sémantiquement stable, de la relation paraphrastique.

Nous soulignons en
gras.

Impossible de traiter en un même lieu des réalités aussi dissemblables. On en viendrait à des contradictions. Dans telles situations *C'est beau !* signifie « c'est laid » et *C'est bon !*, « c'est fort mauvais ». **Les relations sémantiques sont des relations prévisibles, c'est-à-dire calculables; il n'en est pas ainsi des relations pragmatiques, dépendantes des situations discursives, aussi variables que les situations elles-mêmes.** Comprise comme le lieu du « sens situationnel », la pragmatique peut difficilement être « intégrée ». Elle s'oppose à la sémantique ; elle n'en est pas une partie.

Deux fonctions caractérisent la **composante sémantique** :

- une **fonction phrastique**, qui assure l'intelligibilité des phrases (cohérence sémique, grammaticalité) et qui détermine les relations de vérité qui les unissent;

- une **fonction discursive**, qui assure la capacité d'intégration des phrases à un contexte linguistique (ou cotexte), et qui détermine par là même la cohésion du discours.

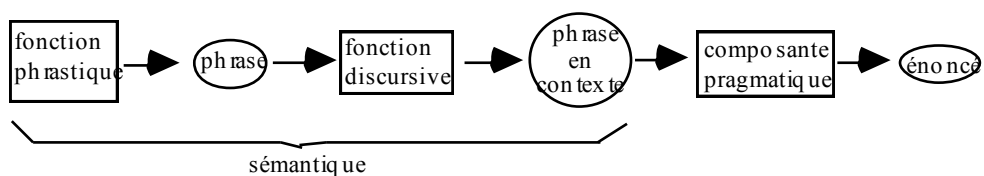
Cette dernière fonction peut être illustrée par l'exemple suivant :

Le Président de la Cour d'Assises disparaît sous le plancher. Il était pourri.

(d'après Marie-José Reichler-Béguelin, Anaphore, cataphore et mémoire discursive, *Pratiques*, n° 57, 1988)

La phrase soulignée ne semble pas appropriée au contexte linguistique qui la précède (sauf malice du scripteur), puisque dans un tel enchaînement la prévisibilité sémantique, indispensable à la transparence et à la dynamique de la communication, requiert que le pronom *il* soit anaphorique du thème de la phrase précédente (*Le Président de la Cour d'Assises*), alors qu'il est anaphorique d'un constituant du prédicat (*plancher*). Ce qui produit une rupture thématique dont l'ambiguïté référentielle est d'un effet comique. Cet agencement interphrastique enfreint la règle de cohésion discursive. La phrase soulignée, en dépit de sa grammaticalité et de son interprétabilité, rend par conséquent cet ensemble textuel irrecevable, et cela en dehors de toute prise en charge énonciative.

La **composante pragmatique**, quant à elle, se définit dans cette perspective théorique comme le lieu du vrai et du faux. La phrase, qui y est devenue énoncé, s'interprète par rapport à la situation énonciative. Robert Martin représente la succession des fonctions par un schéma à trois paliers (phrastique, discursif et pragmatique) :



Revenons à la **fonction phrastique**, qui seule nous intéresse ici, et rappelons que le sens phrastique, nécessairement antérieur à la signification énonciative, ne peut être appréhendé que par la description des phénomènes sémantiques marqués d'une stricte **prévisibilité**. On admet ainsi que la détermination des conditions de vérité d'une phrase est la condition nécessaire et suffisante de son interprétation. Autrement dit, le sens global d'une phrase est fixé par le sens de ses constituants lexicaux et grammaticaux et par celui de sa structure

syntactique, ce qui rend possible, en dehors de tout ancrage énonciatif, la paraphrase sémantique d'une phrase.

7.2. Les critères lexicaux et grammaticaux de l'interprétation phrastique

On se contentera ici d'énumérer les critères lexicaux et grammaticaux de l'interprétation de la phrase, considérée comme une entité autonome, c'est-à-dire en dehors de toute intégration discursive et de tout ancrage énonciatif.

Le **critère lexical** repose pour l'essentiel sur la **cohérence sémique** : les unités lexico-sémantiques employées dans une phrase doivent appartenir au lexique d'une langue déterminée, présenter un degré de fréquence suffisant dans le lexique en question (le recours excessif à un vocabulaire spécialisé peut compromettre l'intelligibilité), et se combiner de manière à faire apparaître des compatibilités sémiques. On sait que l'incompatibilité sémique compromet l'**interprétabilité** de la phrase en ce qu'elle échappe à toute prévisibilité, ce qui est le cas par exemple du transfert métaphorique.

TEXTE 22

Franck NEVEU, 2000,
*Lexique des notions
linguistiques*, Nathan,
p. 63.

Nous soulignons en
gras.

INTERPRÉTABILITÉ

L'**interprétabilité désigne la conformité d'une phrase aux règles de la cohérence sémique**. Certains lexèmes présentent des sèmes qui sont incompatibles, et leur association syntaxique est d'un coût interprétatif que l'on juge excessif, en dépit de la grammaticalité de la phrase, ce qui rend l'énoncé ininterprétable. C'est le cas par exemple dans *L'écrivoire ne suscitera pas les fougères pendant des litres*. Mais le contexte peut être déterminant, et l'on pourrait ici, après tout, en imaginer un qui contribue à modifier cette évaluation. Certains énoncés poétiques contournent d'ailleurs avec une subtile ambiguïté ces règles de cohérence sémique.

Un principe d'**isotopie** (ou redondance sémique) préside à la combinaison des lexèmes dans la phrase : la cohérence sémique est respectée si les lexèmes syntaxiquement associés présentent au moins un sème commun. Ainsi, dans *l'écrivoire acariâtre* ou *le téléphone pense*, les lexèmes constitutifs ne présentent aucun sème commun. La cohérence sémique n'est pas respectée.

TEXTE 23

Franck NEVEU, 2000,

ISOTOPIE

La notion d'isotopie a été introduite en linguistique par Algirdas-Julien Greimas (*Sémantique structurale*), qui l'a importée du domaine de la physique. Chez Greimas **l'isotopie linguistique est définie tout d'abord de manière très extensive pour désigner toute répétition significative d'unités linguistiques, quelle que soit**

Lexique des notions linguistiques, Nathan, pp. 63-64.

la nature de ces unités (phonèmes, morphèmes, graphèmes, etc.).

La notion sert donc à évoquer d'une part l'identité et la similarité, d'autre part l'appartenance à un champ ou à un lieu (*isos* et *topos* signifient respectivement en grec « égal » et « lieu ou place »). Par exemple, dans *Les feuilles tombent*, la redondance des morphèmes de pluriel dans chacun des trois mots de cet énoncé constitue une isotopie morphologique.

Mais Greimas s'est surtout attaché à développer une théorie de l'**isotopie sémantique**. Dans cette perspective la notion désigne la récurrence d'un sème ou d'un groupe de sèmes dans un énoncé ou un ensemble d'énoncés. Par exemple, dans *Caroline se promène en chantonnant*, on relève deux sèmes génériques communs à *Caroline*, *se promène* et *chantonnant* : les sèmes /animé/ et /humain/. La relation d'identité entre les trois occurrences de ces deux sèmes produit un effet d'équivalence entre les trois signifiés des mots qui les comportent. Cette récurrence sémique rend cet énoncé isotope. La sélection comme sujet grammatical du syntagme *La cathédrale*, qui comporte les sèmes génériques /non animé/ et /non humain/, créerait à l'inverse une rupture d'isotopie. On appelle **allotopie** une relation de disjonction entre deux sèmes qui comportent des sèmes incompatibles. Ce qui est le cas de la paire *La cathédrale/se promène* et de la paire *La cathédrale/chantonnant*, respectivement allotopes. On appelle **poly-isotopie**, au sens le plus courant du terme, la propriété d'une séquence linguistique qui comporte plusieurs isotopies. François Rastier a montré, par exemple, comment dans le sonnet liminaire du recueil *Poésies* de Mallarmé, intitulé « Salut », l'entrelacs des trois isotopies génériques constitutives //navigation//, //banquet//, //littérature// joue sur la densité sémantique du texte et sur la plurivocité du lexique. On retiendra que la notion d'isotopie est une notion primordiale en sémantique du texte, et qu'elle joue un rôle crucial dans les faits de cohésion.

Nous soulignons en gras.

Le **critère grammatical** repose sur des **règles morphologiques**, comme la conformité aux contraintes de la morphologie flexionnelle et dérivationnelle. Il repose aussi sur des **règles syntaxiques**, définies non seulement par la conformité aux contraintes du positionnement des mots dans la phrase, mais aussi par la conformité aux contraintes des opérations de **prédication** (mise en relation d'un sujet et d'un prédicat), de **modalisation** (la prédication est réalisée selon une modalité assertive, interrogative, injonctive ou exclamative), et d'**actualisation** (le sens phrastique requiert que le référent des lexèmes constitutifs soit dévirtualisé : les affixes de mode, de temps, de personne, de genre, de nombre, les déterminants, etc. sont des marques d'actualisation).

7.3. Les relations de vérité entre les phrases

En marge des questions de grammaticalité et de sémanticit , on peut consid rer, comme le fait Robert Martin, que le concept le plus op ratoire en s mantique phrastique est celui de **v rit **, qui permet de calculer les relations logiques entre les phrases. Une telle perspective conduit   approcher le probl me du sens de mani re **relative** :

[...] il ne s'agit pas de dire quel est le sens d'une phrase quelconque p , mais quelles relations de v rit  unissent p   d'autres phrases concevables.

Robert Martin, 1992, *Pour une logique du sens*, PUF.

Au moyen de la logique bivalente des propositions, on peut ainsi faire appara tre des relations s mantiques d'**inf rence** (par **implication** ou par **pr supposition**), d'**antonymie** et de **paraphrase** :

ex. $p = \text{Arthur mange une pomme}$, $q = \text{Arthur mange un fruit}$

(si p est vraie, q l'est aussi, si p est fausse, q est soit vraie, Arthur mange un autre fruit, soit fausse, Arthur ne mange pas de fruit : inf rence implicative)

Mais cette logique bivalente est insuffisante pour rendre compte des relations s mantiques entre phrases. Parmi les notions plus r cemment introduites en s mantique logique, on mentionnera succinctement celle d'**analycitt **. Les relations analytiques entre phrases sont ind pendantes de la situation  nonciative, et n'exigent nullement d' tre v rifi es de mani re empirique. La relation entre p et q est analytique si elle est vraie quels que soient le locuteur et les conditions spatio-temporelles.

TEXTE 24

ANALYCITT 

Franck NEVEU, 2000,
*Lexique des notions
linguistiques*, Nathan,
p. 63.

La notion d'analycitt  est principalement employ e en **s mantique logique**. Elle d crit un mode particulier de v rit  exprim  par des phrases d finitionnelles. Si l'on cherche par exemple   d terminer les conditions de v rit  d'un  nonc  comme *Il neige*, on doit en passer par une confrontation avec le r el. Une v rification empirique (ouvrir la fen tre et observer le temps qu'il fait) permettra d' tablir si cet  nonc  est vrai ou faux. En logique, ce type de proposition est appel  **synth tique**. Sa v riconditionnalit  est contingente, puisqu'elle s' tablit par rapport aux faits et qu'elle est ainsi susceptible de varier selon les circonstances. La v rit  d'une phrase comme *Les chimpanz s sont des singes* (exemple emprunt    Robert Martin, *Pour une logique du sens*) est d'une autre nature, puisque cette phrase ne

Nous soulignons en gras.

peut être fausse. Dans la mesure où le prédicat *être un singe* fait partie de la définition du mot *chimpanzé*, on dit que cette phrase est vraie *par définition*, autrement dit **vraie en vertu de son contenu définitionnel**. C'est une **phrase analytique**, donc une **tautologie**. Elle est vraie dans tous les mondes possibles. En raison du fait que leur vériconditionnalité n'est pas circonstancielle, les phrases analytiques sont fréquemment sollicitées pour l'examen des relations sémantiques entre les mots. Par exemple, la permutation des syntagmes sujet et attribut dans la phrase donnée plus haut (*Les singes sont des chimpanzés*), qui, si l'on maintient la valeur générique de l'article *les*, aboutit à une proposition fausse, puisque tous les singes ne sont pas des chimpanzés, permet de noter une relation de hiérarchie entre les deux substantifs, dite relation d'hyponymie : *singe* est l'hyponyme de *chimpanzé*.

La validité des phrases analytiques s'établit en raison des seules règles langagières qui les fondent.

La phrase hors contexte n'est donc pas le lieu du vrai et du faux (ce qu'est l'énoncé), mais celui des conditions de vérité. On peut ainsi considérer que la sémantique phrastique est une sémantique vériconditionnelle, qui laisse à la pragmatique l'étude des aspects non vériconditionnels de la signification de l'énoncé.

TEXTE 25

VÉRICONDITIONNALITÉ

Franck NEVEU, 2000, *Lexique des notions linguistiques*, Nathan, p. 119.

Nous soulignons en gras.

La vériconditionnalité est une notion de sémantique logique qui postule que **le sens d'un énoncé est subordonné aux conditions dans lesquelles la proposition qu'il contient peut être dite vraie ou fausse**. Dans cette perspective, un énoncé a du sens s'il est possible de déterminer ces conditions. La phrase *Une paupière pavée paraît presbytéralement* est dépourvue de sens parce que sa vériconditionnalité ne peut être établie; elle ne peut être dite *vraie* ni *fausse*. L'énoncé *Les freins de ma voiture ont été refaits* est pourvu de sens parce que sa vériconditionnalité peut être établie; il sera dit *vrai* ou *faux* selon ce que la confrontation avec le réel, autrement dit avec l'expérience, fera apparaître (les exemples sont empruntés à Robert Martin, *Pour une logique du sens*). **L'interprétation vériconditionnelle d'un énoncé n'est pas dépendante de la probabilité de son contenu propositionnel**. Une assertion exprimant un procès dont la réalisation est improbable comme *J'achète une voiture neuve tous les vendredis à 15 h* doit être bien sûr tenue pour un énoncé pourvu de sens, puisque ce qui est exprimé ici ne porte pas atteinte à la vériconditionnalité de la proposition. Les conditions dans lesquelles celle-ci peut être dite *vraie* ou *fausse* restent déterminables.

8. De la microsyntaxe à la macrosyntaxe

8.1. La phrase et le problème de la segmentation du discours

Paradoxalement, la problématique phrastique, qui fixe les frontières méthodologiques du savoir grammatical dans la formation universitaire, est négligée et fort méconnue.

Bornant l'horizon de la réflexion syntaxique, puisqu'elle en est l'unité supérieure, la phrase, comme on l'a vu plus haut, est généralement utilisée comme une catégorie commode, très **intuitivement constituée**, qui permet de négocier la description grammaticale de micro-segments discursifs à partir d'observations fréquemment entreprises sur des prédications non contextualisées et autonomes.

Seuil méthodologique, **point de rupture dans l'analyse du langage**, selon Benveniste, frontière impénétrable entre la « langue » et le « discours », la *phrase*, ainsi pensée, nous exerce à cette dialectique du dedans (la « langue ») et du dehors (le « discours »), qui fonde dans une large mesure l'organisation des épreuves de « langue » et de « style » des examens et concours en France.

TEXTE 26

LA PHRASE N'EST PAS UN SIGNE

Émile BENVENISTE,
1966, *Problèmes de
linguistique générale*,
I, Gallimard, p. 129.

Nous soulignons en
gras.

Du fait que la phrase ne constitue pas une classe d'unités distinctives, qui seraient membres virtuels d'unités supérieures, comme le sont les phonèmes ou les morphèmes, elle se distingue foncièrement des autres entités linguistiques. Le fondement de cette différence est que **la phrase contient des signes, mais elle n'est pas elle-même un signe.**

Or, cette coupure entre l'approche locale et l'approche globale du langage a été reconsidérée, entre autres, par les recherches en macrosyntaxe, influencées par les grammaires d'inspiration cognitive, qui plaident pour un continuum dans l'analyse des niveaux linguistiques.

TEXTE 27

LA PHRASE EST UNE STRUCTURE PRÉFORMATÉE

Michel CHAROLLES
& Bernard COMBETTES, 1999, « Contribution pour une histoire récente de l'analyse du discours », *Langue française*, n° 121, pp. 107-108.

La phrase n'est qu'une structure relationnelle préformatée. Les connexions structurales apparaissant entre les groupes qui la composent codent des relations qui ne sont pas d'une nature différente de celles qui interviennent au-delà. **Le lecteur qui découvre un texte ne fait pas radicalement autre chose en traitant des phrases et des séquences de phrases. D'un bout à l'autre, il assemble des représentations.**

Nous soulignons en gras.

De fait, si l'on renonce à disjoindre la syntaxe du domaine sémantique et pragmatique, il devient possible de **penser la phrase non plus comme une limite mais comme un fragment de texte**, autrement dit comme une zone de passage dans un parcours interprétatif. C'est dans cette perspective, qui consiste à porter un autre regard linguistique sur la phrase et sur la segmentation du discours, qu'est conçue cette dernière section.

8.2. Une syntaxe sans phrase ?

L'objectif est ici de fournir des outils permettant de faciliter le travail de segmentation et d'analyse syntaxique dans les textes. L'abandon de la notion de phrase dans la description, justifié par certains corpus, nécessite de recourir à une métalangue différente de celle ordinairement requise en grammaire.

Pour ce faire, on procède à une présentation des deux ordres de combinatoire syntaxique (microsyntaxe/macrosyntaxe), tels qu'ils sont décrits, entre autres et de manière d'ailleurs différente, dans les travaux de Claire Blanche-Benveniste et d'Alain Berrendonner.

Voir notamment : C. Blanche-Benveniste & alii, 1990, *Le français parlé, études grammaticales*, Éditions du CNRS ; A. Berrendonner, 1990, « Pour une macro-syntaxe », *Travaux de Linguistique*, 21, pp. 25-36 ; A. Berrendonner & M.-J. Reichler-Béguelin, 1989, « Décalages : les niveaux de l'analyse linguistique », *Langue française*, 81, pp. 99-124.

8.2.1. L'étude du français parlé : syntaxe catégorielle versus macrosyntaxe

Dans les travaux du G.A.R.S. (Groupe Aixois de Recherche en Syntaxe) sur le français parlé, on oppose **deux types de syntaxes**, présentant **deux formes hétérogènes de dépendances**.

(i) La **syntaxe catégorielle**, fondée sur l'organisation des catégories grammaticales (verbe, nom, adjectif, etc.) et de leur rection, où s'observe une

dépendance entre des éléments qui sont contraints sur le plan morphosyntaxique. C'est le domaine des constructions.

(ii) La **macrosyntaxe**, qui fait apparaître des relations de juxtaposition et d'interdépendance entre les constituants, relations qui ne sont pas déterminées par les catégories grammaticales, et qui se manifestent par des phénomènes prosodiques particuliers. C'est le domaine de l'**énoncé**.

Dans cette perspective, la notion de macrosyntaxe désigne les relations grammaticales non réductibles à la phrase, qui correspondent surtout aux faits de syntaxe détachée, lesquels abondent en langue parlée.

Par analogie avec la structure du mot, on s'appuie entre autres sur trois notions fondamentales : le **noyau**, élément de l'énoncé présentant une autonomie intonative et sémantique, le **préfixe**, élément antéposé au noyau et lui servant de support d'information, le **suffixe**, élément postposé au noyau, ajout tardif portant l'accent de fin d'énoncé :

ex. un mot de plus (préfixe), on se battait (noyau), avec le type (suffixe).

8.2.2. Une approche cognitive de la macrosyntaxe

Inspirée des travaux du G.A.R.S., mais non restreinte à la langue parlée, la distinction microsyntaxe/macrosyntaxe dans les travaux d'A. Berrendonner recouvre partiellement ces deux types de syntaxes.

8.2.2.1. Le niveau microsyntaxique

Le **niveau microsyntaxique** décrit l'articulation des morphèmes et des syntagmes, c'est-à-dire des unités qui sont **des segments de chaîne de rang inférieur ou égal à la proposition**. Ces segments sont réputés entretenir :

(i) des **relations de concaténation**, reposant sur des contraintes marquées par l'enchaînement ordonné des unités linguistiques signifiantes dans l'énoncé (problématique de la linéarité : tel type de constituant précède ou suit obligatoirement tel autre type de constituant);

(ii) des **relations de rection**, marquées par le phénomène d'implication d'occurrences, du type accord, liage, etc. (tel type de constituant implique la présence de tel autre type de constituant). À ce niveau, **aucune raison cognitive particulière ne semble motiver les relations entre les segments de chaîne. Elles résultent globalement de contraintes d'ordre distributionnel.**

8.2.2.2. *La clause : un seuil entre les niveaux microsyntactique et macrosyntactique*

L'unité la plus large de la microsyntaxe, dans la terminologie d'A. Berrendonner, est la **clause**, qui sert à accomplir un acte énonciatif, et qui correspond à un rôle langagier élémentaire (énonciation atomique).

Il peut s'agir d'actes énonciatifs prenant par exemple une forme syntagmatique : *en dépit de sa promesse* (acte de concession), ou une forme propositionnelle : *il n'est pas venu* (acte de constat).

Est considérée comme clause toute unité syntagmatique ou propositionnelle dont les constituants présentent les rapports d'intégration précités (concaténation, rection), et qui ne se trouve pas incluse dans un ensemble rectionnel plus important.

La clause constitue donc un seuil entre microsyntaxe et macrosyntaxe. Car au-delà de la clause, la combinatoire change de nature. Les unités pertinentes sont « des états successifs de l'information partagée ».

8.2.2.3. *Le niveau macrosyntactique*

Le niveau macrosyntactique décrit donc l'organisation des grandes unités discursives. Les relations qui s'établissent entre les unités sont ici de nature sémantique et pragmatique :

(i) **relations de présupposition**, car toute clause implique la présence dans la mémoire discursive d'informations préalables;

(ii) **relations de production**, car à partir d'une clause peut être inféré un nouveau savoir partagé.

Les ensembles formés par ces unités, décrits par A. Berrendonner comme de mini-programmes discursifs, sont appelés **périodes**. L'enchaînement des périodes définit quant à lui un niveau d'organisation de nature textuelle.

Dans ces deux approches, l'abandon de la notion de phrase résulte d'un même constat : la phrase n'a pas de statut théorique, tout au plus un statut pratique, et son application descriptive exerce, dans le discours, une segmentation arbitraire.

8.2.3. *Un exemple d'application de l'analyse macrosyntactique*

Étant donné la nature linguistique de certains textes, l'amplitude descriptive de la notion de clause, celle du cadre théorique qui l'exploite, et la nécessité de recourir à des critères adéquats aux corpus, on est amené à se référer davantage au modèle proposé par A. Berrendonner pour illustrer les modes de

segmentation du discours. On rappellera ici les grandes lignes de cette illustration.

Voici un extrait de *La Route des Flandres* de **Claude Simon**. Pour cette séquence, on peut formuler l'**hypothèse de segmentation** suivante : { } = début/fin de séquence textuelle, [] = début/fin de période (chaque période est numérotée), / = limite entre deux clauses à l'intérieur d'une période. Il s'agit du contenu intégral de la réplique d'un personnage rapportée par le narrateur en discours direct.

{ [Ces putains de Frisés, / s'ils s'aperçoivent qu'on fait notre tambouille ici, / ça va encore chier... 1] [Et demain, / au départ, / il faudra tâcher de se mettre en tête 2] [et de faire vinaigre / quand on arrivera à la baraque aux outils, 3] [parce que les premiers / ils s'arrangent pour prendre toutes les pelles 4] [et quand toi tu t'amènes / il reste plus que les pioches 5] [et alors t'en as pour la journée / à te casser les bras 6] [tandis qu'avec une pelle / t'es drôlement peinarde 7] [parce que t'as juste qu'à faire semblant de te remuer / sans même avoir besoin de rien prendre avec 8] [parce que tout ce qu'il faut / c'est que tu bouges 9] [alors si tu es chaque fois obligé de soulever une de ces pioches / au lieu de... 10] }

Il est bien sûr été nécessaire de poser d'emblée la **variabilité de tout mode de segmentation du discours** reposant sur des critères sémantiques et pragmatiques, comme c'est le cas ici, puisque les constituants peuvent faire l'objet d'analyses interprétatives différentes. Ce qui donne l'occasion de préciser qu'**il ne s'agit pas là d'une défaillance de la description linguistique, mais au contraire de son adéquation au mode de fonctionnement naturel du langage, qui inscrit rarement l'univocité à son programme.**

Pour ce qui concerne la structure macrosyntaxique de cette séquence, nous l'analysons en **dix périodes**. Ce qui est l'occasion de mesurer le **décalage entre ce type d'analyse et l'approche traditionnelle**, qui est contrainte de recenser ici deux unités phrastiques : une phrase correspondant à 1, une phrase correspondant à 2-10. La frontière entre 1 et 2, soulignée par la majuscule sur *Et*, n'apparaissant à cette segmentation qu'une frontière de période parmi d'autres.

Concernant les **outils de connexion**, ici nombreux, que les grammaires décrivent généralement comme des opérateurs internes à la phrase, la segmentation proposée a permis de montrer qu'ils sont tous **en emploi externe** à

la clause, enchaînant chacune de celles qu'ils introduisent, toujours placée en début de période, sur un état de la mémoire discursive (fonction pragmatique) : *et*, en 2, 3, 5, 6; *parce que*, en 4, 8, 9; *tandis que*, en 7; *alors*, en 10, et en position de renforcement de connexion en 6.

À cet égard, l'analyse de 3, qui peut poser problème, appelle un commentaire. La dépendance du syntagme *de faire vinaigre* à l'égard du verbe *tâcher* n'empêche nullement son autonomie au niveau macrosyntaxique. Ce que confirme la prosodie, qui rend compte ici du caractère différé, à la manière d'une hyperbate, de la clause *et de faire vinaigre*, laquelle en outre n'entretient de relation sémantique qu'avec la clause suivante (*faire vinaigre* ne peut s'appliquer qu'à la situation d'arrivée - se dépêcher pour avoir une pelle -, et non à la situation de départ - le texte ne dit pas qu'il faut *faire vinaigre* pour se mettre en tête).

D'autres constructions, propres à la langue parlée, sont en outre susceptibles de poser des problèmes de segmentation.

Tout d'abord la présence d'une tournure **pseudo-clivée** en 9 (*tout ce qu'il faut c'est que tu bouges*), qui présente un redoublement assertif dont le premier segment (*tout ce qu'il faut*) manifeste un suspens informationnel que vient combler le second segment (*c'est que tu bouges*), dans un mouvement de spécification dilatoire qui suit un schéma périodique nettement binaire (deux énonciations atomiques, donc deux clauses).

D'autre part, les différents modes de réalisation de la **dislocation**.

(i) **La dislocation à droite**, en 6 (*t'en as pour la journée à te casser les bras*), dans laquelle la reprise du clitique *en* se fait par un syntagme prépositionnel (*à te casser les bras*).

Le fonctionnement macrosyntaxique de cette tournure est proche en apparence de celui de la construction précédente (même structure périodique binaire), mais il signale ici deux clauses de moindre dépendance informationnelle. Ce que vient confirmer une prosodie de détachement plus marquée (deux structures intonatives disjointes, avec effet d'hyperbate).

(ii) **La dislocation à gauche**, plus délicate, en 1, 4 et 5, qui appelle à justifier la différence de traitement proposée pour 1, 4, d'une part (dislocation sur deux clauses), et pour 5, d'autre part (dislocation intraclausale).

Dans les trois cas, on a affaire à une structure à redoublement actanciel, présentant dans le premier segment un SN (*ces putains de Frisés*, en 1, *les premiers*, en 4) ou un pronom tonique (*toi*, en 5), et dans le second segment une

structure propositionnelle constituée d'un clitique de troisième ou sixième rang en poste sujet.

Mais le fonctionnement prosodique est différent : en 1 et en 4, le premier segment véhicule un **intonème** nettement progrédient qui s'oppose à l'intonème infléchi du second segment, phénomène qui ne s'observe pas en 5, où la structure prosodique semble avoir subi une sensible érosion du fait du figement partiel de la dislocation *toi tu*, sans doute en raison du faible volume syllabique de chacun des deux constituants.

Il faut également noter la spécificité de la dislocation en 1, qui présente dans son premier segment un **nom de qualité** à forte valeur prédicative, ce qui renforce l'autonomie sémantique et pragmatique de ce segment, assignant par là même au segment propositionnel qui le suit un **domaine d'interprétation** (fonction pragmatique qui est souvent celle des circonstants thématiques, phénomène illustré par les deux premières clauses de 2).

En 4 et 5, en revanche, le premier segment sert surtout à marquer un contraste référentiel (*les premiers*, par opposition à *toi*, c'est-à-dire les autres, ceux qui arrivent plus tard).

8.2.4. Difficulté d'application de la notion de clause

Il apparaît clairement que le travail de segmentation au niveau macrosyntaxique ne peut prétendre à la même précision qu'aux niveaux morphosyntaxique ou phonologique, puisque certains critères y sont en concurrence.

La notion de clause est plus facile à exploiter dans le cadre général d'une théorie de la macrosyntaxe que dans le travail de segmentation d'un texte.

TEXTE 28

DIFFICILE APPLICATION DE LA NOTION DE CLAUSE

Denis APOTHÉLOZ, 1995, *Rôle et fonctionnement de l'anaphore dans la dynamique textuelle*, Droz, p. 183.

[...] la notion de clause est extrêmement difficile à rendre opératoire. Ceci tient notamment au fait que **de nombreuses séquences textuelles admettent de façon concurrente deux grammaires**, l'une décrivant la séquence comme un assemblage de deux clauses, l'autre la décrivant comme une seule clause [...].

Nous soulignons en gras.

L'intérêt didactique de la notion, et de cet exemple de segmentation, réside surtout dans la démonstration qui est faite de la facticité du moule phrastique et de la nécessité de proposer une alternative descriptive à un mode de



Franck NEVEU
Professeur de Linguistique française
à l'Université de Paris-Sorbonne (UFR Langue française)

Directeur de l'Institut de Linguistique Française
(CNRS, FR 2393)

segmentation reposant essentiellement sur des critères de démarcation graphique. Mais il réside aussi dans une mise en valeur des formes hétérogènes de dépendances syntaxiques qui sont à l'oeuvre dans le discours.



Table des matières

Indications bibliographiques.....	1
1. Qu'est-ce que la syntaxe ?	2
1.1. Le terme et la notion.....	2
1.2. Quelle syntaxe ?.....	3
1.2.1. Syntaxe de l'énonciateur/syntaxe du descripteur.....	3
1.2.2. Positions épistémologiques fondamentales : points de vue sur l'observatoire.....	5
1.3. Problèmes méthodologiques de la description syntaxique.....	7
1.3.1. Point de vue classificatoire.....	7
1.3.1.1. Tesnière : connexion, translation.....	7
1.3.1.2. Guillaume : prédicativité, incidence.....	10
1.3.2. L'analyse en constituants immédiats (ACI).....	11
1.3.3. La grammaire générative et transformationnelle.....	12
1.3.4. Syntaxe et construction de l'énoncé.....	15
2. La notion de phrase : problèmes de définition	17
2.1. Une notion récente.....	17
2.2. Des critères nombreux et inopérants.....	19
2.2.1. Critère graphique.....	19
2.2.2. Critère prosodique	20
2.2.3. Critère sémantique.....	20
2.2.4. Critère grammatical	21
2.3. Des plans d'analyse hétérogènes.....	21
2.3.1. Structure logico-grammaticale (sujet versus prédicat).....	21
2.3.2. Structure de constituants.....	25
2.3.3. Structure fonctionnelle.....	25
2.3.4. Structure informationnelle (thème versus rhème).....	27
2.3.5. Structure sémantique.....	28
2.4. La phrase versus l'énoncé.....	29
3. Phrase simple, phrase complexe	31
3.1. Les notions de phrase simple et de phrase complexe.....	31
3.2. Aspects de la phrase simple en français.....	32
3.2.1. Les modalités phrastiques.....	32
3.2.1.1. La modalité assertive.....	32
3.2.1.2. La modalité injonctive.....	33
3.2.1.3. La modalité interrogative.....	33
3.2.1.4. La modalité exclamative.....	35
3.2.2. La négation.....	35



3.2.3. Topicalisation et focalisation.....	36
3.3. Procédés de construction de la phrase complexe en français.....	37
3.3.1. Coordination et juxtaposition.....	37
3.3.2. Subordination.....	38
4. La phrase averbale.....	41
4.1. Approche définitionnelle.....	41
4.2. Phrase averbale attributive.....	41
4.2.1. Ordre prédicat+ thème.....	41
4.2.1.1. Adjectif+syntagme nominal (ou équivalents).....	42
4.2.1.2. Adjectif+de+infinitif ou que+proposition.....	42
4.2.1.3. Syntagme nominal+syntagme nominal.....	42
4.2.1.4. Syntagme nominal+de+infinitif ou que+proposition.....	42
4.2.2. Séquences à un seul constituant.....	42
4.2.2.1. Adjectif (ou équivalent).....	42
4.2.2.2. Nom ou syntagme nominal.....	42
4.2.3. Tours avec que explétif.....	43
4.2.4. Ordre thème+prédicat.....	43
4.2.4.1. Syntagme nominal+adjectif (ou équivalents).....	43
4.2.4.2. Syntagme nominal+syntagme nominal (ou équivalents).....	43
4.3. Phrase averbale locative.....	43
4.3.1. Ordre prédicat+thème.....	43
4.3.1.1. Syntagme prépositionnel (ou adverbe)+syntagme nominal...43	
4.3.1.2. Syntagme prépositionnel+de+infinitif.....	44
4.3.2. Ordre thème+prédicat.....	44
4.3.3. Séquences à un seul constituant.....	44
4.4. Phrase averbale existentielle.....	44
4.5. Une problématique typologique et terminologique.....	44
5. Les caractérisants détachés en français moderne :	
syntaxe et référence.....	46
5.1. La coréférence.....	46
5.1.1. Coréférence et relation endophorique.....	46
5.1.2. Coréférence et construction appositive.....	47
5.2. Les syntagmes binominaux N ₁ (de) N ₂	48
5.3. Fonction de la place des caractérisants détachés dans l'énoncé.....	51
5.3.1. Les constructions à « incidence » relationnelle.....	51
5.3.2. Constructions détachées sans rappel.....	52
5.3.3. Constructions obliques.....	53
5.3.4. Constructions standard.....	56
6. Ambiguïtés syntaxiques et prédicatives en français moderne.....	59



6.1. Définir l'ambiguïté.....	59
6.2. Aspects de l'ambiguïté syntaxique.....	60
6.2.1. Délimitation des phrases et des propositions.....	60
6.2.2. Hiérarchisation des syntagmes.....	60
6.2.2.1. Le rattachement des syntagmes prépositionnels (SPrep) et des adverbes	60
6.2.2.2. Le rattachement des syntagmes adjectivaux (SAdj).....	62
6.2.2.3. Le rattachement des syntagmes nominaux (SN).....	63
6.2.3. Identification de la nature des propositions.....	63
6.2.4. Identification de la fonction des syntagmes.....	63
6.2.4.1. Marques fonctionnellement ambiguës.....	63
6.2.4.2. Places fonctionnellement ambiguës.....	63
6.3. Aspects de l'ambiguïté prédicative.....	64
6.3.1. Identification des prédicats et des arguments.....	64
6.3.1.1. Difficulté d'identification des prédicats.....	64
6.3.1.2. Difficulté d'identification des arguments.....	64
6.3.2. Restitution des arguments.....	64
6.3.2.1. Constructions infinitives.....	64
6.3.2.2. Nominalisations (N ₁ de N ₂).....	65
6.3.3. Restitution des prédications.....	65
6.3.3.1. Constructions elliptiques.....	65
6.3.3.2. Constructions réduites.....	66
6.3.4. Restitution de l'incidence des circonstants.....	66
6.3.4.1. Conflits d'incidences à l'intérieur de la prédication.....	66
6.3.4.2. Incidence intra ou extra-prédicative.....	67
7. Approches de la sémantique phrastique.....	68
7.1. Sens phrastique et signification énonciative.....	68
7.2. Les critères lexicaux et grammaticaux de l'interprétation phrastique.....	72
7.3. Les relations de vérité entre les phrases.....	74
8. De la microsyntaxe à la macrosyntaxe.....	76
8.1. La phrase et le problème de la segmentation du discours.....	76
8.2. Une syntaxe sans phrase ?.....	77
8.2.1. L'étude du français parlé : syntaxe catégorielle versus macrosyntaxe.....	77
8.2.2. Une approche cognitive de la macrosyntaxe.....	78
8.2.2.1. Le niveau microsyntactique.....	78
8.2.2.2. La clause : un seuil entre les niveaux microsyntactique et macrosyntaxique.....	79
8.2.2.3. Le niveau macrosyntaxique.....	79
8.2.3. Un exemple d'application de l'analyse macrosyntaxique.....	79



8.2.4. Difficulté d'application de la notion de clause.....82

Index des textes

Texte 1	
Catégories « de sens commun », catégories savantes (Marie-José Béguelin).	2
Texte 2	
Grammaticalité (Franck Neveu).....	3
Texte 3	
Diversité des structurations (Claude Muller).....	4
Texte 4	
L'observatoire de langue (Sylvain Auroux).....	5
Texte 5	
Qu'est-ce qu'un objet linguistique ? (Robert Martin).....	6
Texte 6	
Récursivité (Franck Neveu).....	12
Texte 7	
La syntaxe dans un modèle de construction de l'énoncé (Claude Muller)...	16
Texte 8	
Naissance de la notion de phrase (Jean-Pierre Seguin).....	17
Texte 9	
Phrase graphique et enseignement de la langue écrite au XIX ^e siècle (André Chervel).....	19
Texte 10	
Argument (Franck Neveu).....	22
Texte 11	
Actant (Franck Neveu).....	23
Texte 12	
Valence (Franck Neveu).....	24
Texte 13	
Syntagme (Franck Neveu).....	25
Texte 14	
Les rôles sémantiques (Claude Muller).....	28
Texte 15	
Acte de langage (Franck Neveu).....	32
Texte 16	
Place/position (Franck Neveu).....	38
Texte 17	
« Le capitaine Dreyfus » (Mats Forsgren).....	50



Texte 18	
Saillance (Franck Neveu).....	55
Texte 19	
Ambiguïté (Catherine Fuchs).....	59
Texte 20	
Paraphrase (Franck Neveu).....	69
Texte 21	
Sémantique <i>versus</i> pragmatique (Robert Martin).....	70
Texte 22	
Interprétabilité (Franck Neveu).....	72
Texte 23	
Isotopie (Franck Neveu).....	72
Texte 24	
Analyticité (Franck Neveu).....	74
Texte 25	
Vériconditionnalité (Franck Neveu).....	75
Texte 26	
La phrase n'est pas un signe (Émile Benveniste).....	76
Texte 27	
La phrase est une structure préformatée (Michel Charolles, Bernard Combettes).....	77
Texte 28	
Difficile application de la notion de clause (Denis Apothéloz).....	82